



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

me

R. P. Claudius Franciscus Menestrier Societatis J E S U Bibliothecam Collegii Lugdunensis S S. Trinitatis pio hoc munere locupletavit.

me

MERCURE

Collegii Lugdun. ff. Trinit. 60.

Jepe GALANT

Intc. DEDIE' A MONSEIGNEUR

LE DAUPHIN

A O U S T 1 6 9 5.



A LYON,

Chez THOMAS AMAULRY,
rue Merciere au Mercure Galant.

M. DC. XCV.

Avec Privilege du Roy.

THE
JOURNAL
OF
THE
AMERICAN
MEDICAL
ASSOCIATION
PUBLISHED WEEKLY
CHICAGO, ILL.
1914



LIVRES NOUVEAUX

du Mois de Juillet 1695.

Conferences Ecclesiastiques
du Diocèse de Luçon, six
& septième tome indouze, les
cinq premiers volumes se trou-
vent aussi dans la même bouti-
que.

Sermons des Vêtures & Pro-
fessions Religieux & Religieu-
ses prêchées par le T. R. P. Ni-
colas de Dijon Capucin Défini-
teur general de son Ordre, de-
dié au T. R. P. De la Chaise,
avec son Portrait, un gros volu-
me in-octavo, 3. liv.

La Morale de Grenoble en
sept volume indouze, augmenté
de beaucoup tout recorrecté &
rechangé 14. liv.

Histoire des Controverses & des matieres Ecclesiastiques traitées dans le neuvième Siecle, par M. Dupin un volume in 8. 4. liv. 10.

Traité de l'Aumône ou du bon usage des biens temporels tant pour les Laïques que pour les Ecclesiastiques par le Pere Thomassin, un volume in 8. 3. liv. 10. f.

Reflexions sur l'Elegance & la Politesse du stile par M. l'Abbé de Bellegarde, un volume ind. 36. sols.

Memoires de la Vie de Mademoiselle Delfosse ou le Chevalier Baltazard, un volume ind. 30. f.

Du bel Esprit où sont examinez les sentimens qu'on en a d'ordinaire dans le monde, un volume ind. 36. f.

Histoire Secrète de Henry IV. Roy de Castille , ind. 40. sols.

Les Voyages du Sr le Maire , aux Isles Canaries , Cap-Verd , Senegal & Gambie , avec des figures ind. 36. s.

Caracteres des Portraits critiques sur les défauts ordinaires des Hommes un volume ind. 30. sols.

Parodies bachiques sur les airs de simphonies des Opera , recuëillis & mis en ordre par M. Ribon un volume indouze, 40. sols.

Vous aurés sans nulle remise dans quinze jours le Breviaire S. François , fait par les Capucins , pour 4. liv. 10. s. relié ; il y a tous les Saints nouveaux dans leur place & sans renvoy.

**L'on donnera aussi la nouvelle
Methode du Blason raisonnée,
du Pere Menétrier, augmentée
de la moitié.**

**L'on continuë à distribuer le
Grand Dictionnaire de l'Aca-
demie Françoisse pour 50. liv.**



MERCURE GALANT

AUGUST 1695.



LE Sonnet qui commence cette Lettre, est un de ceux qui disputèrent le Prix dans le temps que la celebre Compagnie des Lanternistes de Toulouse les examina, pour sçavoir à qui elle devoit l'adjuger. Il est du Pere Raphaël Imbert d'Aix, Augustin Déchaussé, & il nous

August 1695. **A**

M E R C U R E

donne une si juste peinture du Roy , que vous vous ferez sans doute un fort grand plaisir de voir de quelle maniere il a renfermé en quatorze Vers les plus éclatantes actions de cet Auguste Monarque.

A L A L O U A N G E D È LOUIS LE GRAND.

S O N N E T.

N' Avoir en guerre en paix, que
la raison pour guide ,
A terre, en mer , loin , près , vain-
cre de toutes parts ,
Etendre son Empire , y mettre des
remparts ,
Faire qu'en sa faveur le Ciel tou-
jours decide.



*Au Temple de la gloire aller d'un
pas rapide,
En sagesse, en valeur surpasser
les Césars,
Seul contre cent Liguez au milieu
des hazars
Estre toujours heureux, invinci-
ble, intrepide.*



*Aux plus dignes Sujets donner les
grands Emplois,
Pour détruire l'Erreur faire de
saintes loix,
Par sa vertu, des siens éloigner
les. tempestes;*



*Tranquille regarder tant de Pea-
ples divers,
S'efforçant, mais en vain, de
borner ses Conquestes;
C'est l'histoire d'un Roy qu'admi-
re l'Univers.*

Tous les Ouvrages d'érudition que je vous ay envoyez , vous ont toujours plu , aussi-bien qu'à vos Amis. C'est ce qui m'oblige à vous faire part de celuy qui suit

DE LA FERMENTATION.

LA Fermentation n'est autre chose qu'un mouvement violent qui arrive à un corps, ou bien à deux corps qu'on mesle ensemble , sans aucune cause manifeste. On reconnoist cette propriété principalement dans les fels acides & alkali , car si on les mesle ensemble , il se fait une agitation considerable, & un mouvement violent, qui en souleve, en divise , & atténue les parties. Il y a une autre espece de fermentation , qui arrive

aux mixtes, & qui n'est pas produite par le mélange artificiel des sels acides & alkali, comme celle qui arrive au vin. Il y a pourtant apparence qu'elle dépend de l'union de ces mesmes sels qui se trouvent dans le vin.

Les Anciens ne se sont pas fort occupez à connoistre la nature de la fermentation, ce terme mesme leur estoit inconnu, & Sennerte qui vivoit il n'y a pas longtems, a esté un des premiers qui a parlé le plus au long de cette matiere. C'a esté cette negligence qui les a empêchez d'en chercher & d'en reconnoistre la cause, & ce n'est que dans ce dernier siecle que les Philosophes un peu plus curieux, ont tâché de reconnoistre avec soin d'où pouvoit venir un effet si surprenant. Mais comme les ge-

nies sont differens , il est arrivé que leurs sentimens l'ont aussi esté ; de sorte qu'on les trouve fort partagez sur cette matiere.

M. Gassendi , qui dans ces derniers temps a fait revivre les sentimens de Democrite & d'Epicure , qui estoient restez comme dans l'oubli pendât plusieurs siècles , a cru qu'il y avoit de certains corps fort subtils & fort deliez dans les mixtes , qui avoient naturellement , & comme d'eux-mesmes , une certaine pente , & comme une espece de desir de se mettre en mouvement , ce qui luy fait dire que ce sont ces memes principes , qui estant enveloppez , & mis dans les parties grossieres des mixtes qu'ils composent , font effort pour se mettre en liberté , & pour recouvrer

ce mouvement qu'il prétend leur estre si naturel , de maniere qu'employant alors toutes leurs forces , ils brisent & écartent les costez des prisons où ils estoient renfermez , & produisent des mouvemens tumultueux dans les corps qui se fermentent. C'est ainsi qu'il explique toutes les fermentations qu'on appelle spontanées , & qui ne dépendent pas du mélange artificiel des sels acides & alkali; & pour l'explication de cette dernière , il dit que ces sels ont entraîné avec eux dans la distillation, des parties ignées, lesquelles se trouvant renfermées dans ces sels , tâchent continuellement de s'en dégager pour recouvrer leur première liberté ; de sorte que le choc que font entre eux les sels acides & alkali , lors qu'on

les mesle , ouvre les petites prisons où ces corpuscules ignez estoient renfermez, & ainsi trouvant une petite issue pour s'échaper , ils le font avec grande vitesse , dilatent même les trous & les costez de leurs cellules, en sorte qu'ils dissolvent le sel qui les renfermoit , & c'est en cela que consiste la fermentation.

L'une & l'autre de ces explications repugne évidemment à un des prinipaux axiômes de Physique qui est fort clair, & que les meilleurs Philosophes admettent aujourd'huy; c'est que les corps doivent rester dans l'état où ils sont ; à moins qu'il n'y ait une cause externe qui les fasse changer ; & pour expliquer cela plus au long, il n'est pas possible qu'un corps qui est déjà en repos , se mette en mouvement,

s'il n'y a une cause externe qui luy en communique ; & ainsi ces principes volatiles que M. Gassendi pretend se mettre dans le mouvement d'eux-mêmes , par quelque penchant naturel qu'ils ont à le faire , sont purement chimeriques & répugnent à la raison ; car s'ils sont , comme il avoüe , une fois en repos , ou du moins dans un petit mouvement , ils ne peuvent en acquiescer un plus grand par eux-mêmes , parce que tout ce qui est en mouvement est mû par un autre. L'explication qu'il donne pour la fermentation des acides & des alkali se détruit par la même raison , puisque ces corps ignez étant en repos , ou du moins dans un tres petit mouvement dans ces sels , ils ne peuvent se mettre dans une grande

A 5

agitation , quoy que le choc mutuel de ces sels leur ouvre un passage , puis qu'il faudroit pour cela une cause externe qu'il ne reconnoist pas.

Il y en a qui pour expliquer la fermentation , croient que le seul choc des acides contre les alkali est suffisant. Ils disent qu'il ne faut pas estre surpris qu'on voye les parties de l'alkali se diviser , puis que les acides heurtant contre leurs costez, les enfoncent & les font soulever en leur communiquant de leur mouvent. Cette explication n'est pas plus raisonnable que la précédente , & elle est contraire à la mesme raison de Physique , puis qu'il est aussi vray qu'un corps qui est dans un petit mouvement , ne peut point de luy-même en acquérir un plus grand

qu'il est certain qu'un corps qui est dans un parfait repos ne peut point du tout se mouvoir de luy même, Ainsi ce ne peuvent pas estre les sels acides qui par le simple mouvement de liquide qu'ils ont, mettent en agitation les parties de l'alkali ; laquelle agitation est quelquefois si grande , qu'on ne peut pas tenir la main sur les costez du vaisseau où se fait la fermentation, à cause de la grande chaleur , puis qu'il est seur que le petit mouvement que les parties de l'acide avoient entre-elles , n'approche pas de beaucoup près de celuy que l'on reconnoist sensiblement dans cette effervescence.

Il faut donc chercher une autre cause que nous reconnoissons capable de produire le grand mouvement que l'on re-

marque dans la pluspart des fermentations, & il faut voir si dans le monde il ne se trouvera pas quelque matiere propre à causer cet effet. Nous en connoissons de deux sortes dont la verité peut estre prouvée par les effets qui arrivent dans ce grand monde. La premiere est la matiere lumineuse; on en reconnoist le grand mouvemēt par la dissolution que nous voyons quelle fait lors qu'elle est ramassée par un miroir ardent, des corps les plus durs. La seconde n'est pas moins connue par ses effets, puis que nous apercevons des mouvemens fort considerables, qui doivent dépendre d'une cause externe que nous ne voyons pas, & que nous ne pouvons pas soupçonner estre des effets de la lumiere, puis que c'est dans des endroits où

elle ne se trouve pas, comme par exemple , dans les entrailles de la terre. On prouve plus évidemment son existence par la nécessité qu'il y a qu'il se trouve une matiere fort subtile pour occuper les espaces que les globules de la lumiere laissent entre eux. Aristote l'a reconnue sous le nom de matiere etherée, & c'est à elle qu'on a recours pour expliquer le ressort des corps , & d'autres effets semblables. C'est donc cette matiere extrêmement subtile , & tres-agitée, qui penetre les corps même les plus durs & les plus solides, que nous devons reconnoître pour véritable cause de la fermentation. Il n'y a presentement qu'à déterminer la maniere dont elle la produit , & ce qui la fait mettre dans un si grand mouvement ,

pour agiter avec tant de violence les corps qui fermentent.

M. Descartes a crû que les acides entrant dans les pores des alkali , à cause de la petitesse de ces mêmes pores, ils ne pouvoiẽt être accompagnez que de la seule matiere du premier élément, de sorte que cette matiere tres-subtile se trouvant seule dans les pores de l'alkali avec les acides, & separée des globules de la lumiere qui interrompent à tous momens son mouvement, elle se meut fort librement & entraîne avec elle les acides qu'elle pousse avec violence contre les côtez des pores de l'alkali, lesquels à cause de leur solidité les écartent , les divisent, & les mettent en mouvement. Ainsi ce celebre Moderne considere cette matiere subtile qui fait heurter les aci-

des contre les parois de l'alkali, comme une riviere qui passant sous les arches d'un pont sans entraîner aucun corps solide , n'y fait aucune violence, mais si elle emmene avec elle une poutre, ou quelque gros glaçon, elle l'ébranle fortement, & quelquefois même elle le fait tomber , lors qu'elle vient à pousser cette poutre ou ce glaçon contre les arches du pont.

Cette explication n'a rien que de mécanique, cependant il me semble qu'elle a quelque chose d'obscur, & qu'elle suppose même des choses qui ne sont pas incontestables ; & nous serons d'autant plus portez à la quitter pour celle que je m'en vais proposer , que celle-cy paroist plus simple & plus naturelle. Je n'estime pas qu'il faille expliquer

diversement l'action de la matiere subtile dans le mouvement de fermentation , que dans celui du ressort. Or pour expliquer ce dernier on dit seulement que les pores externes du corps élastique ayant esté fort dilatez, & les internes au contraire fort resserrez, ils forment une espee d'entonnoir, en sorte que la matiere subtile entrant en grande quantité par les pores externes, & ayant une grande vitesse, elle ne peut pas passer si librement par les pores internes , à cause du retrecissement. C'est pourquoy elle acquiert un plus grand mouvement, de la même maniere qu'une Riviere qui va d'un grand lit dans un petit , & elle communique ce mouvement aux côtez des parois du corps qui fait ressort ; en sorte qu'elle l'oblige,

à reprendre sa premiere figure , si la force exterieure ne continuë pas d'agir, ou qu'elle le fasse plus foiblement ; car il est aisé de concevoir que si la matiere subtile peut faire ouvrir les pores internes, qui avoient esté retrécis, elle fera mettre le corps dans son premier état. Je croy donc qu'il faut concevoir que la matiere subtile agit de la même maniere dans la fermentation : car les acides estant des corps pointus même des deux costez, à peu près comme des fuseaux, ils ne peuvent pas entrer dans les pores de l'alkali , qu'ils ne les bouchent plus dans un endroit que dans l'autre , sçavoir vers le milieu ; de sorte que de cette maniere la matiere subtile entrant en grande quantité par les endroits où sont les pointes

de l'alkali, elle ne peut pas continuer son mouvement avec la même facilité à l'endroit où le milieu de ces pointes se trouve placé. Ainsi dans ce retrécissement de passage, elle acquiert beaucoup plus de force, qu'elle communique aux costez des parois de l'alkali, & parce qu'elle y heurte avec violence, elle les secouë, les écarte, & les met dans un mouvement d'autant plus grand, que son passage se trouve plus retréci & embarrassé, parce qu'elle agit alors en plus grande quantité, & par conséquent avec plus de force sur les costez de l'alkali.

Un * Philosophe moderne explique la fermentation d'une maniere différente de celle que nous venõs de rapporter. Il pre-

** Le celebre Baigle, de Toulouse.*

tend que la matiere subtile agit dans la fermentation , à l'égard de l'acide & de l'alkali , d'une maniere à peu près semblable à celle que la matiere magnetique le fait à l'égard de deux Aimans que l'on approche par leurs Poles homogenes , car elle les repousse & les fait reculer l'un de l'autre, parce que la matiere magnetique qui sort des pores d'un de ces Aimãs ne trouve pas ceux de l'autre disposez de la maniere qu'il faut pour les traverser , de sorte que donnant contre les parties solides, elle les repousse, & en même temps l'Aiman qu'elles composent. Ainsi il suppose que lors qu'on melle un acide avec un alkali , & que celui-là s'engage avec celui cy, les pores de ces deux sels ne se répondent pas les uns aux au-

tres : ce qui fait que la matiere subtile touchant les pores de ces deux sels , & rencontrant des parties solides qui s'opposent à son mouvement , elle fait effort pour passer plus avant, divise & détache les particules de l'acide & de l'alkali , qui luy font obstacle, & c'est dans cet effort & dans ce brisement qu'elle fait des parties de ces sels , que consiste la fermentation , qui continuë jusqu'à ce que la matiere subtile se soit fait un passage libre dans ces deux sels , pour passer librement de l'un dans l'autre, leurs pores se répondant mutuellement; & c'est aussi alors qu'il se fait un *coagulum* des deux sels , leurs parties restant unies & sans mouvement les unes auprès des autres.

Quoy que cette explication

soit bien trouvée, nous pouvons assurer qu'elle a plus de difficulté, & qu'elle est plus composée que la précédente. D'ailleurs puis que l'Auteur qui la donne, suppose que les parties se brisent & changent par conséquent de figures pendant la fermentation, il s'ensuivroit qu'on ne pourroit pas retirer l'acide avec la même force qu'il avoit auparavant, quand il s'est fermenté avec l'alcali, & qu'il s'est uni avec luy; ce qui est faux, puis qu'il y a plusieurs Chymistes qui retirent l'huile de vitriol du tartre vitriolé, avec autant de force qu'il avoit avant qu'il fermentast. On peut retirer tout de même le vinaigre distillé des cristaux de Venus avec toute sa force, & en continuer l'opération plusieurs fois. Enfin, si l'on verse de

l'esprit de nitre sur son sel fixe, on l'en retirera avec toutes les proprietez qu'il avoit auparavant.

Après avoir expliqué la cause de la fermentation, & la maniere dont elle se fait, il faut que nous touchions presentement une des plus considerables questions que l'on fait sur cette matiere. On demande si des acides ne pourroient point fermenter avec des acides, ou bien si la fermentation ne se trouve jamais sans qu'il y ait un acide & un alkali, qui en soient du moins la cause occasionnelle. Il y a des Auteurs qui croient que les acides peuvent fort bien fermenter, & pour le prouver ils se servent de la seule experience de l'esprit de vitriol, qui fermente avec son huile; mais puisque c'est le

seul exemple qu'on puisse apporter, il y a grande apparence que l'on s'y trompe, & que l'huile contient quelque corps étranger qui est propre à fermenter avec l'esprit. En effet elle contient des parties vitrioliques, ou martiales, selon le métal dont elle se trouve chargée; & c'est avec ces parties métalliques que l'esprit fermente, lors qu'on le melle avec l'huile de vitriol. On ne doutera pas que ces parties de cuivre ou de fer que le vitriol contient, ne puissent monter avec l'huile de vitriol dans la force du feu qu'on emploie pour le tirer, puis qu'il dure si long temps, & avec une violence extrême. Mais la raison la plus convaincante, c'est qu'on a trouvé le moyen de separer les parties métalliques de l'huile de

vitriol, ce qui nous rend certains qu'elles y sont, & que c'est seulement avec elles que l'esprit fermente.

Il y en a d'autres qui assurent hardiment qu'il ne se fait point de fermentation sans le concours d'un acide & d'un alkali. Ceux-cy ne sont guere moins à blâmer que les precedens, car comme il est vrai que la pluspart des fermentations artificielles qui arrivent d'elles-mêmes, dépendent de l'action de l'acide sur l'alkali, soit qu'on les mesle ensemble, soit qu'ils se trouvent déjà dans le mixte, il est cependant certain qu'il y en a beaucoup qui fermentent où ces deux sels ne se rencontrent point. Ainsi par exemple, lors que l'eau regale fermente avec l'or & qu'elle le dissout, peut-on dire

dire de bonne foy que ce soit avec le sel alkali que l'or contient , qu'elle fermente ? La forte & étroite liaison qui se trouve entre les parties essentielles , & qui est à l'épreuve de tous les dissolvans qu'on a pû trouver jusqu'à aujourd'huy, ne repugne-t-elle pas évidemment à cela , & qu'est-il nécessaire , je vous prie , de recourir à un sel alkali chimerique qu'on pretend se rencontrer dans l'or, pour expliquer cette fermentation ? La seule disposition des pores de ce métal ne suffit-elle pas pour cela , puis que ce n'est qu'à cause de cette même disposition que l'acide fermente avec l'alkali, de la maniere que nous venous de dire ? Ainsi comme je crois que la pluspart des fermentations spontanées, com-

Aoust 1695.

B

me celles qui se trouvent dans la production des minéraux, dans la génération & dans la nourriture des végétaux, & dans celle des animaux, & dans plusieurs autres, reconnoissent pour cause la jonction des acides avec les sels alkali qui se trouvent dans la terre, & dans les liqueurs des corps qui ont vie, je ne doute point aussi du tout qu'elles ne puissent arriver quelque-fois, sans qu'il soit nécessaire d'y supposer ces deux sels. En effet, il suffit qu'on conçoive le cours de la matière subtile intercepté, afin qu'elle soit capable de produire une fermentation dans les corps qui se corrompent. Quoyque je croye que ce soit les sels dissouts qui ont fermenté les premiers, & qui ont commencé à dissoudre

le mixte , je ne doute pas que dans la suite , le remuement des autres principes ne les oblige à fermer le passage que la matiere subtile s'étoit frayé , & qu'ainsi ils l'obligent à faire des efforts considerables qui font que le mixte est plutôt pourri , parce que sa substance en est plutôt détruite. Il est de mesme de la fermentation qui arrive dans les suc des vegetaux , & dans les humeurs des animaux.

On divise la fermentation en spontanée , qui arrive au mixte sans aucun mélange que l'on fasse des sels de differentes especes , & en artificielle , qui depend du mélange qu'on fait de ces differens sels. Il y a beaucoup de fermentations spontanées , comme celles des mineraux , celles des vegetaux & celles des

animaux. Celle des minéraux se fait dans les entrailles de la terre, par le mélange de quelques sucs acides , avec des parties salines fixes; ou bien ce sont des parties sulphureuses qui par le sel acide qu'elles contiennent produisent le même effet , de la même manière que le soufre commun dissout & fermente le fer. Or dans ces fermentations selon la proportion & la différence des principes qui fermentent & des autres qui s'y joignent dans la précipitation , il se fait tantôt un minéral , tantôt un autre. Si on demande la cause de ces fermentations qui se font dans les entrailles de la terre, ce ne peut être autre chose que la matière subtile, qui ayant beaucoup plus de mouvement dans les pores de la terre que dans l'air, à cause

qu'elle n'y perd presque point de son mouvement, par la résistance que luy font les costez solides des conduits de la terre, elle en detache en passant quelques parties acides, ou bien quelques parties sulphureuses & quelques parties alkalines, qui s'unissant ensemble font des mouvemens fermentatifs, qui donnent occasion à la production des differens mineraux selon les fermentations interieures de la terre, & ce sont ces fermentations, lors qu'elles sont considerables, qui font les tremblemens de terre.

La fermentation des vegetaux dans leur génération & dans leur accroissement, depend de l'union des sucres salins & sulphureux qui se trouvent dans la terre, qui developent

les membranes de la semence , dilatent les pores du germe , le rarefient , montent au travers de ses fibres , & servent à produire ainsi le vegetal & à le faire croître. Le suc des vegetaux fermentent non seulement dans la terre , ce qui le fait introduire dans leurs pores , mais encore il fermentent dans leurs tuyaux fibreux , où il circule à peu près comme les humeurs dans les animaux. Ainsi c'est là qu'en circulant , il se fermentent , il se digere & cause la maturité des fruits , qui se détruisent enfin , parce qu'il ne vient point de nouveau suc , & que celui qui y estoit allé s'évapore , ou que leurs fels se fermentent par la trop grande humidité & font dissiper ainsi les autres principes. La fermentation est tout à

fait évidente dans les animaux , elle depend de l'union des differens principes qui composent leurs humeurs. Elle est la cause de leur generation , lors que la semence fait fermenter l'œuf, & qu'elle le fait éclore , de leur nourriture & de leur accroissement , lors que leurs humeurs se fermentant d'une maniere reglée , font qu'elles se trouvent propres à séparer & augmenter le corps des animaux. Elle est la cause de leur mort, lors qu'estant trop grande, les parties spiritueuses & volatiles se dissipent , en sorte que ce qui fait jouer le principal ressort de la machine manque pour lors , je veux dire les esprits animaux. Enfin elle est la cause de leur entiere dissolution après leur mort , lors que les principes

salins se dissolvant dans l'humidité, se fermentent & détruisent entièrement la texture du corps dont ils faisoient la composition.

On divise encore la Fermentation par les différentes circonstances qui l'accompagnent. Ainsi il y a des fermentations qui sont chaudes, d'autres qui sont froides; il y en a qui sont accompagnées de petitemens, les autres d'écumes, les autres de vapeurs. Pour ce qui regarde les deux premières différences, il y a apparence qu'elles dépendent de la différente détermination que prennent les parties des corps qui se fermentent dans leurs mouvemens, en sorte que celles-cy nous causent de la chaleur, & les autres de la froideur, parce qu'elles font des impres-

sions différentes sur les fibres nerveuses de nostre main; & il y a quelque raison de conjecturer que celles qui produisent la chaleur se meuvent circulairement autour de leur centre, quoy qu'assez inégalement, comme on le peut voir dans la * Dissertation que j'ay donnée sur la nature du Feu; au lieu que celles qui nous causent le froid, se meuvent sans doute d'un mouvement direct. Le petillement qui arrive à quelques fermentations, dépend de ce que quelques unes des parties solides du corps qui ferment s'élèvent en l'air, où elles continuent leur fermentation, de sorte que leurs côtez s'écartent avec violence, & font faire des collisions & des remoulemens à l'air qu'elles repoussent, &

Mercure du mois de Mars 1694.

B 9)

c'est en cela que consiste le pettillement.

L'écume reconnoist pour cause les parties d'air qui estant enfermées dans la liqueur qui fermente, s'en élèvent, & estant envelopés de parties sulphureuses, produisent ainsi des bulles; car il est nécessaire que les parties qui environnent l'air qui est dans l'écume, soient sulphureuses & glutineuses, autrement elles se separeroient fort facilement, & l'air en sortiroit d'abord d'où vient que pour faire de grosses bouteilles avec de l'eau, il y faut mettre du savon. Enfin la vapeur qui survient à de certaines fermentations, vient de ce qu'il s'en élève beaucoup de parties assez grossieres fort près les unes des autres, au lieu que les parties qui s'élèvent toujours

des autres fermentations sont fort subtiles, fort deliées, & fort rares. Ainsi, par exemple, l'haléine qu'on rend en Ésté, est fort rare, parce que le grand mouvement de l'air en atténue les parties, qui le sont déjà assez de sorte qu'on ne la voit pas sortir, au lieu qu'on la remarque fort sensiblement en hiver, parce que les parties sont plus grossieres, ou du moins, parce que l'extrême froideur de l'air en approche si fort les parties, qu'elles sont capables d'obscurcir l'air.

Il y a des fermentations qui se font dans un certain temps, & les autres dans un moment; cela ne vient que de ce que les principes fermentatifs sont plus ou moins embarassez. Ainsi la bile ne fermente que quelque temps après qu'on y a jeté des

Pierres , ou versé de l'esprit de natre , parce que les sels qui doivent servir à la faire fermenter , se trouvent enveloppez dans d'autres principes , & qu'il faut qu'ils en soient dégagés , avant qu'ils puissent fermenter : au lieu que l'huile de vitriol fermente dans le moment qu'on la verse sur le sel de tartre , parce que les principes de la fermentation sont dégagés.

Examinons présentement les effets de la fermentation , dont le plus considérable est la dissolution des corps qui se fermentent. Il y a de deux sortes de dissolutions : l'une est insensible , lors que les corps se dissolvent comme d'eux mêmes par la desunion de leurs principes : la seconde est sensible , & c'est celle qui arrive aux corps , lors qu'on

les met dans une liqueur qui se trouve propre à les diviser & à les dissoudre. La première espèce de dissolution est causée par la fermentation intérieure, qui arrive aux sels qui composent le mixte, lesquels venant à se mettre en mouvement, divisent & separent les autres principes, en sorte qu'ils le font évaporer. La dissolution sensible est celle qui arrive à un corps dans une liqueur convenable. On appelle cette liqueur Menstruë, qui est différent, selon la différence des corps qui doivent être dissous, car tout menstruë ne dissout pas toutes sortes de corps, & toutes sortes de corps ne peuvent pas être dissous dans un même menstruë.

On peut réduire toutes sortes de menstruës, en de dissolvans,

à quatre generaux, qui sont les acres, les acides, les sulphureux, & les aqueux. Les acides & les acres estant des sels resous dans du phlegme dissolvent les corps terrestres, & salins, les sulphureux dissolvent les corps résineux qui abondent en huile, & les aqueux dissolvent les corps salins, & les gommes & les résines.

L'eau regale & l'esprit de sel armoniac sont des dissolvans acres ; celle là dissout l'or que l'esprit de nitre ne peut diviser. On ne peut attribuer cette différence qu'à la diversité des parties des dissolvans. L'eau regale, par exemple, dissout l'or, parce qu'ayant ses parties plus grosses que l'esprit de nitre, elle est capable d'intercepter de la manière que nous avons expliqué plus

haut, le cours de la matiere subtile, en s'insinuant dans les pores, de sorte qu'elle luy donne occasion d'entrer dans un grand mouvement, qu'elle communique aux costes des pores de l'or.

L'esprit de sel armoniac est un dissolvant purement alkali. Il dissout le cuivre dont il retire la teinture, mais sans fermentation, parce qu'il n'embarasse que peu le cours de la matiere subtile, par ses parties rabouteuses & inégales, & ainsi la matiere subtile ne fait pas de grands efforts; de sorte qu'il ne se fait point de fermentation sensible.

Quelques Chymistes ont prétendu que l'eau regale ne dissolvait l'or, que parce qu'estant composée de parties acres, elle estoit tres-propre à diviser le souphre que l'or contient en

abondance. Cette opinion paroitra insoutenable, si l'on considere que si l'eau regale dissolvait le soufre de l'or, comme on le prétend, on pourroit l'en separer, ce qui cependant a esté impossible jusqu'icy. Ce n'est pas que je nie que l'or contienne du soufre, aussi bien que les autres métaux; mais il est uny si étroitement avec les autres principes, que le dissolvant ne scauroit le diviser qu'il ne separe en même temps les autres principes avec lesquels il se trouvoit joint. Nous avons des preuves que l'or contient des soufres; car Berrixius a observé que si l'on broyoit longtems de l'or dans un mortier de marbre, il s'en élevoit des corpuscules qui sentroient le soufre.

Cette crasse que l'argent lais-

fe sur les corps, n'est autre chose qu'une partie grossiere du soufre de l'argent, & cette pellicule rougeâtre qui s'élève du plomb qu'on fait bouillir pendant long-temps, & qui s'enflâme quand on la jette dans le feu, n'est autre chose que les parties sulphureuses qui étoient dans le plomb, & qui en sont séparées par cette violente action du feu.

L'esprit de nître est un des plus universels menstruës, acides que nous ayons, il dissout l'argent, ce que l'eau regale ne peut pas faire. L'esprit de vinaigre est un autre dissolvant acide fort en usage. On s'en sert pour la dissolution du plomb, de l'étain, des coraux &c. Tous ces differens Menstruës ne dissolvent les corps, que parce que leurs parties s'insinuant dans leurs pores,

font obstacle à la matiere subtile, laquelle se mettant dans un grand mouvement, se communique aux côtez des pores du corps qui se dissout, & c'est ainsi que ces menstres agissent sur les corps qu'ils dissolvent.

Un des plus considerables dissolvans sulphureux & un des plus employez, c'est l'esprit de vin; celuy cy est propre pour la dissolution des resines, & des parties résineuses & sulphureuses des racines & des autres parties des végétaux. Il est tres-pénétrant, & quoy qu'on laisse les parties de la racine avec un travers de doigt d'épaisseur, il ne manque pas d'en retirer la resine. C'est sans doute parce qu'il est composé de parties fort délicates qui s'insinuent tres-aisément dans ces corps. La maniere

dont il separe, c'est ou parce que par ses sels volatiles , en passant & repassant , il arrache & emporte les soufres qui sont dans la racine , & ceux de la resine ; ou bien c'est parceque ces mesmes sels volatiles s'insinuant à travers les parties branchuës des mesmes soufres, ils embarrassent le cours de la matiere subtile , la quelle acquerant plus de mouvement , ébranle & détache les parties que l'esprit de vin entraîne avec luy , par son mouvement de liquide, On peut encore concevoir que l'esprit de vin estant composé de petites branches , quand il vient à s'unir avec les parties sulphureuses du corps , qui doit estre dissous , il y bouche les passages de la matiere subtile , la quelle entrant dans un plus grand mouvement

qu'à l'ordinaire , separe & de-
 funir ces mêmes parties pour
 s'y faire un libre passage. Les
 dissolvans sulphureux qui con-
 tiennent un sel acide , tel qu'est
 le soufre commun , qui dissout
 le fer, l'huile commune qui dis-
 sout le cuivre , & l'huile essen-
 tielle d'anis , qui tire la teinture
 des coraux , ne dissolvent ces
 corps. que par ce même sel acide
 qu'ils contiennent. Il reste en-
 core une difficulté sur cette ma-
 tiere ; sçavoir pourquoy les
 menstres sulphureux s'insin-
 uent si aisément dans les corps
 sulphureux & oleagineux , &
 non pas dans les terrestres salins
 & metalliques. Je ne crois pas
 qu'on en puisse attribuer la cau-
 se qu'à la conformité de substan-
 ce qui se trouve entre le dissolvant
 & le corps dissous , qui fait que

la matiere subtile les traversant de la même maniere , ne pousse point les dissolvans , lors qu'ils se presentent pour entrer en des corps qui sont de même nature qu'eux. Enfin pour les menstres aqueux , nous avons l'eau ; c'est le dissolvant propre des sels, mais elle dissout aussi les gommés. Nous avons déjà dit que l'eau ne pouvoit pas dissoudre les sels par son seul mouvement de liquide. Ainsi , par exemple, lors qu'en mouillant des cables qui soutiennent des poids considerables , ils les font élever , il est impossible que ce soit le seul mouvement des parties de l'eau qui entrent dans les fibres de ces cordes , & qui les dilatent , qui produisent cet effet , puis que la force qu'elle a n'approche pas à beaucoup près de celle qui est

nécessaire pour cela. C'est pourquoy il faut recourir à la matiere subtile, qui trouvant les interstices des fibres occupez par l'eau augmente considerablement son mouvement, qu'elle communique aux fibres qu'elle fait dilater, & de cette maniere les cordes se racourcissant, les parties de l'eau s'engagent fort avant dans leurs fibres, & les poids montent.

L'eau ne dissout les gommes & les résines que par accident, car estant composées de beaucoup de soufres, il semble que l'eau ne devroit point y avoir de prise; cependant elle les dissout, & cela, parce que les gommes & les résines contiennent aussi assez de parties salines, d'où vient qu'elle est capable de rompre & de diviser la tissure des

soufres. Ainsi les sels alkali fixes, dissolvent le soufre commun : & generalement parlant, les soufres se dissolvent assez facilement par les sels alkali, ce qui est tres-aisé à concevoir : car comme les sels alkali sont composez de parties rabouteuses, âpres & inégales, en passant & repassant au travers des parties branchuës & embarrassantes des soufres, ils sont fort propres à les arracher, à les diviser, & ainsi à rompre la tiffure des corps oleagineux.

Après avoir parlé de la dissolution sensible des corps, & des differens menstres dont on se sert pour cela, il nous reste à examiner comment on separe les corps dissous d'avec les dissolvans, c'est à dire, comment il faut retirer des dissolvans les corps qui se sont precipitez au

fond. Ces précipitations se font en plusieurs manieres. Il y en a une espece qu'on peut appeller spontanée, qui arrive après que deux corps ont fermenté, sans qu'il soit necessaire d'y jeter un troisieme pour servir de précipitant, comme il arrive à l'esprit d'urine, & à l'esprit de vin, après qu'ils ont fermenté ensemble; il se fait un *coagulum*, parce qu'après la fermentation, les parties du corps dissous n'ayant plus un si grand mouvement, elles s'accrochent & s'unissent ensemble, lors qu'elles viennent à se rencontrer: ainsi elles forment des molécules plus grosses qui tombent au fond du vaisseau.

L'eau peut servir pour précipiter les corps dissous par des acides, comme la dissolution du
Bismuth

Bismuth ; ou du Mercure dans l'eau forte, & cela parce qu'elle dissout facilement les pointes des acides, qui sont fichées dans les parties du corps dissous : de sorte que quand les petites pointes qui tenoient séparées les parties du corps dissous viennent à estre ôtées, pour lors les parties du corps dissous en se rencontrant s'unissent ensemble, & par leur pesanteur se précipitent au fond du dissolvant,

L'eau précipite encore les résines que l'on dissout avec l'esprit de vin, sur tout celles que l'on retire des plantes, par infusion, & elle ne produit cet effet, qu'en ce que les parties ne pouvant pas s'unir avec les oleagineuses, elles ne font que glisser par dessus, heurter contre leurs costez, & les pousser les

Moult 1695. C

unes contre les autres, ce qui leur donne occasion de s'unir ensemble, & de former des molécules assez grosses, lesquelles ne pouvant pas se soutenir dans la liqueur, sont obligées d'aller au fond. Cette explication quoy que tres-seure, ne paroist pas cependant s'accorder avec ce qui arrive à la teinture du Benjoin, dans l'esprit de vin, que l'on appelle lait viginal; car quand on la verse dans de l'eau, le Benjoin devroit se précipiter, puis que ce n'est qu'une résine dissoute: néanmoins cela n'arrive pas, & l'eau bien loin d'unir les parties du Benjoin, & de les précipiter, les divise d'une telle maniere, qu'une grande quantité d'eau, dans laquelle on ne verse qu'un peu de teinture, s'en trouve tout à fait colorée. Cette ex-

GALANT. 51

perience ne repugne point du tout à ce que je viens de dire ; car il est vray que l'eau unit les particules du Benjoin , qui avoient esté divisées par l'esprit de vin , & en même temps elle les divise ; car le Benjoin estant composé de parties extrêmement volatiles , qui peuvent se diviser jusqu'à une extrême petitesse par l'esprit de vin, elles se rapprochent l'une de l'autre lorsqu'on verse la teinture dans de l'eau , mais elles ne se précipitent point , parce que quoy qu'elles se soient apprcchées , elles ne forment pourtant pas , à cause de leur legereté , des molecules assez pesantes pour se précipiter au fond , elles se placent seulement en differens endroits de l'eau, d'où réfléchissant beaucoup de lumiere, elles pro-

duisent le sentiment de blancheur qui paroist occuper toute la liqueur , parce que c'est une couleur plus vive que celle de l'eau.

On se sert aussi des corps qui sont opposez aux dissolvans pour la précipitation des corps dissous c'est à dire que si le menstruë est un acide , on se sert d'un alkali. Ainsi quand on fait dissoudre de l'or dans de l'eau regale , on le fait précipiter par le moyen de l'huile de tartre , ou du sel armoniac , ce qui ne peut arriver que parce que ces alkali s'engagent dans les pointes de l'acide, dont les parties du corps dissous sont traversées , & ainsi s'unissant avec elles , ils les rendent assez pesantes pour les faire précipiter ; aussi voit on que si l'on fait dissoudre trois onces

d'or , le précipité en pesera bien quatre ; ce qui est une marque que quelque corps étranger s'y est uni, qui en augmente la pesanteur. C'est la même raison pour les dissolutions faites par les alkali, qu'on précipite par le moyen des acides.

Il y a une autre précipitation, qui se fait par un corps presque de même nature que le dissolvant, comme quand on se sert de l'esprit de vitriol, pour précipiter la dissolution des coraux par le vinaigre distillé , dont on peut rendre raison, en disant que les parties acides du vinaigre ayant desliné les parties du Corail , & en ayant ouvert les pores, les esprits acides du vitriol, qui sont beaucoup plus grossières, s'y insinuent & s'y engagent, de sorte qu'augmentant la pesan-

teur de ses parties, elles peuvent vaincre la résistance du liquide où elles nagent, & se précipiter au fond. On ne doutera pas de cette action, si on considère que ce précipité est extrêmement piquant, & qu'il a besoin de plusieurs lotions, au lieu que la même chose n'arrive pas, si l'on fait la précipitation du sel de tartre.

Voicy une Fable qui vous apprendra pourquoy l'Aurore est Amie de Venus, & d'autres choses à quoy il est avantageux de faire reflexion. Elle a esté faite par celuy qui a pris dans plusieurs autres Ouvrages, le nom de Berger de Flore.



FABLE DU SOLEIL & del'Aurore.

LE Dieu du jour
 Dont la grande ame ,
 Toute de l..miere & de flame ,
 A de grands panchans à l'a-
 mour ,
 S'estoit laissé toucher aux appas
 d'une Belle ,
 Dont le teint frais & delicat ,
 Brilloit d'un blanc de lait , & d'un
 vif incarnat ,
 Et qui , bien que mortelle ,
 Avoit d'une Pallas l'air , le port &
 l'éclat .
 Il se plaisoit à soupirer pour elle
 Malgré le sort infortuné
 Qu'il avoit éprouvé dans l'amour de
 Daphné ,

*Amince, c'est le nom de l'aimable
Pucelle,*

Qu'il essayoit de s'acquérir,

Ne demandoit rien qu'à courir,

*Aimoit la Chasse, habitoit la
cabane,*

*Avoit de la douceur, un grand
fond de bonté,*

*Tout autant d'innocence enfin que
de beauté,*

*Mais elle avoit aussi sur l'Autel de
Diane,*

*Fait ainsi que Daphné, vœu de
virginité.*

*Ce Dieu n'ignoroit pas cet incommo-
de obstacle,*

Au succès de sa passion.

*C'estoit en éclairant ce celebre spe-
ctacle.*

*Qu'il s'estoit apperceu de son affe-
ction.*

Il avoit pourtant esperance

*Que sa galanterie & sa perseve-
rance*

GALANT. 55

Pourroient d'Amante allumer les
desirs,
Et luy faire au devoir préférer les
plaisirs.



Il sçavoit bien aussi quelle estoit
l'injustice
Du dessein qu'il vouloit tenter;
Mais y fermant les yeux, il prenoit
pour supplice
La gloire de se surmonter;
Et s'il prévit le précipice,
Au penchant de son cœur forcé de
succomber,
Il le trouva si beau, qu'il y voulut
tomber.



Préférant donc à tout ses belles amou-
rettes,
Aux pieds de nostre Nimphe il
mettoit ses grandeurs.
Tantost comme Phœbus, il luy contoit
ses faveures,



38 MERCURE

Et luy disoit mille douceurs.
Tantost comme Apollon il cherchoit
ses faveurs
Par le son de sa Lyre & par ses
chansonnettes ,
Et pour la divertir employoit les
neuf Sœurs ,
Avec Pegase, & ses courbettes ,
Où la suivoit au bois parmy d'autres
Chasseurs.
Puis, comme Astre du jour, son soin
dans sa carrière ,
Estoit de l'éclairer de toute sa lu-
miere ,
Asin de luy montrer ses brillantes
ardeurs ,
Et de tâcher, par cette belle flâme,
De chasser le froid de son ame.



Ce Dieu joua tout un Printemps
Ces officieux personnages ,
Mais voyant qu'il perdoit son temps,
El se lassâ de rendre tant d'homma-
ges.

*Et sa chaleur s'augmentant par
l'Esté,*

*Il resolut de passer sans remise
De l'amour souple & doux à l'amour
emporté.*

*La resolution n'en fut pas plûtost
prise,*

*Que Cupidon qui guettoit cet A-
mant,*

*Ne differra pas d'un moment,
Suivant l'ordre reçu d'en avertir
sa Mere.*

*Alors la Reine de Cithere
Qui par l'Astre du jour s'estoit vüe
outrager,*

*Ne souhaitoit rien tant que de pou-
voir vanger*

*L'affront le plus sanglant qu'on
puisse jamais faire,*

*Lors que jaloux d'elle & de Mars
Il avoit en plein jour à cent facheux
regards*

Exposé leur secret mystere.



60 MERCURE

Elle ouit donc l'avis que son Fils ap-
portoit ,

Avec tout le plaisir que vive la
colere

De l'espoir de se satisfaire,

Et dit à son Ami ce qu'elle projet-
toit ,

Pour punir leur grand adver-
saire.



Mars approuva le dessein de Ve-
nus.

La Dresse part là-dessus ,

Se rend auprès d'Amince & luy dit ,

Belle Fille ,

Oh Dieux ! qu'on voit en vous de
grace & de vertus !

Que de merite y brille !

J'en suis charmée : il faut les con-
server ,

Et pour cela voicy ce qu'il faut
observer.



Je ſçay que le Soleil vous aime,
Et qu'en vain en aimant il tâche
à s'adoucir.

Les effets trop certains de ſon
ardeur extrême

Sont de brûler, de brûler, noircir.
Voſtre beauté vers luy n'eſt pas
en aſſurance.

Et qui pis eſt, voſtre honneur
encore moins.

Las que voſtre vertu luy faſſe
reſiſtance;

Il a tant de dépit d'avoir perdu
ſes ſoins,

Qu'il a perdu la patience,

Et veut pour ſ'en vanger vous
faire violence.

Nimphe, c'eſt un avis & d'Amie
& d'Ami.

Redoutez ſon approche,

Ayez pour luy le cœur de roche,

Vous n'avez point de plus grand

Ennemy.

Fuyez-le , mais fuyant gardez-
vous de vous rendre

Aux pieds de la Déesse où se
rendit Daphné ,

Elle ne pourroit vous défendre

Contre cet Amant déchaîné ,

Sans vous causer quelque fa-
cheux esclandre ,

Dont vostre esprit seroit long-
temps gésné.

Au lieu donc de courir au Tem-
ple de Diane ,

Retirez-vous dans celui de Ju-
non ;

Cette Reine des Cieux n'entend
pas qu'on profane

Les endroits qui portent son
nom.

Jusques à Jupiter tout craint de
luy déplaire ,

Son pouvoir n'a point de pareil.

Il vous tirera mieux d'affaire ,

Amince écouta ce conseil ,

*S'en tint bien obligée à la belle
Déesse,*

*Et le suivit , comme plein de sa-
gesse.*

*Aussi-tôt donc qu'elle voit le So-
leil*

*Eclater à ses yeux, & venir auprès
d'elle*

*La frayeur qu'elle a du danger ,
De perdre en demeurant ce qu'elle
a de plus cher ,*

*Luy fait tourner le dos, & luy prête
son aîle ,*

*Pour fuir d'un pas plus prompt &
plus léger.*

*Le Soleil vainement l'appelle ,
Elle court devant luy , rien ne peut
l'arrêter ;*

*Le Dieu craignant qu'elle n'é-
chape*

*A l'amour qui le presse , & qu'il
veut contenter ,*

*Il faut dit-il, qu'au plûtoſt je l'an-
trape ,*

64. MERCURE

Car Diane pourroit par un
triomphe entier ;

Comme Daphné, la changer en
laurier.

Ces mors sont suivis de sa course.
Mais avant qu'il l'attaque elle ga-
gne un Autel ,

Où Junon recevoit un culte solennel ;

Et la nommant son unique ressource ,

Elle se met avec devotion

Sous sa protection.

Et Solet transporté de l'ardeur qui
l'anime ,

Ne prend pas garde au change-
ment de lieux ;

Il oublie en courant que les plus
grands des Dieux

Ne choquent point Junon sans cri-
me ;

Et ce clairvoyant n'a des yeux

Que pour l'innocente victime

Qu'il pretend immoler

Au feu dont il se sent brûler.

En peu de temps l'ayant atteint,
Toute éperdue & tremblante de
crainte,

Il la prend vîste par le bras,
La tire de l'Autel, l'éloigne de trois
pas,

Rien ne le retient, il l'embrasse,
Et veut absolument

Que la pauvrete satisfasse,
Sans respect du saint lieu, sans delay
d'un moment,

Son amoureux emportement.

Amince en fait refus, & se met en
défense.

Il en vient à la violence.

Elle demande à Junon du secours.

Il s'en rit, il s'efforce à pousser ses
amours

Aussi loin que son esperance.

La Deesse survient, arreste fierement

Ce redoutable Amant,

Luy reproche son insolence,

66 MERCURE

*Ses mépris , son incontinence ;
Et pour l'en punir hautement ,
Faisant de son supplice honneur à
la sagesse ,*

*Elle élève la Nimphe au celeste
sejour ,*

*Luy donne le rang de Deesse ,
La place à la porte du jour ,
Accroist sa force & sa vitesse ,
Et luy prescrit sa marche & son
retour .*

*Puis redoublant encore
La fraischeur & l'éclat des roses &
des lis ,*

*Qui la rendoient semblable à
Flore ,
Et dont le Dieu brillant estoit le plus
épris ,*

*Elle la change enfin en la charman-
te Aurore .*

*Après cela regardant le Soleil ,
Elle luy dit , raillant de sa souf-
france ,*

Cette Belle a causé mille fois ton
réveil ,

Et de formais sa vigilance

Sçaura te tirer du sommeil.

Je ne t'oste pas sa presence ,
Jouïs en librement , conte-luy
ton amour ;

Il t'est permis de luy faire la cour.

Voy de combien d'attraits brille
son beau visage.

En vis-tu jamais davantage ?

Mais , insolent n'espere pas

De joindre de près tant d'appas.

On te verra courir d'une course
éternelle ,

Tout brûlant d'amour après elle.

Et tu perdras toujours tes pas ,

Jamais , au grand jamais , tu ne
l'attraperas.

*Ce qui fut dit , se fait ; le soleil
court sans cesse*

Après l'Aurore sa Maistresse,

*Mais son travail est vain , elle se
rit de luy ,*

68 MERCURE

SA courſe précède la ſienne.

*Et pour luy cauſer plus d'ennuy,
Il n'eſt point de matin qu'elle ne ſe
ſouviene*

Du ſalutaire avis

*Que luy donna la divine Cypris,
Et qu'en reconnoiſſance elle ne con-
tribue*

*Par une vertu qu'elle inſtue,
A rendre heureux les Favoris
Et d'elle, & de ſon Fils.*

*Le Soleil qui le ſçait, en eſt plus
miſérable,*

*Et le ſera tant qu'il ſera Soleil,
L'exemple eſt grand & ſans pa-
reil,*

*Amis, ſoit Hiſtoire, ſoit Fable,
Nous en tirons cette moralité,
Que l'on doit ſ'abſtenir d'un amour
reprochable,*

*Et ne pas offeuder une Divinité,
Dont la puiffance eſt redoutable,
Et qui nous peut punir toute une
éternité.*

La Lettre qui suit explique le Jeu du Triétrac, dans une methode aisée & agreable. Il y a des remarques & des reflexions curieuses , & toutes les loix de ce beau Jeu sont rapportées avec tant de netteré , qu'il n'y peut arriver aucune contestation qu'elles ne décident.

A MADEMOISELLE ***

Vous avez raison Mademoiselle , de vouloir apprendre le Triétrac. C'est un fort beau Jeu , & qui est plus à la mode que jamais. On le joue beaucoup à la Cour & à Paris à cause de sa noblesse & de sa distinction , & qu'il y regne une grande sincerité. Generalement en France , le beau monde qui a de la politesse en fait son Jeu favori. On l'y préfere à divers Jeux qui se jouent au-

tre part : sçavoir le Reverquer en Angleterre & en Hollande , le Toccadille en Espagne & le Toutetable , & le Sbarahir en Italie. Je ne feray point de recherches sur le temps de son origine , & je ne vous diray point non plus , si les François sont mieux fondez que les Allemands dans la gloire que les uns & les autres se donnent d'en être les inventeurs. J'aime mieux vous remarquer que le Triètrac convient particulièrement aux Personnes de vostre Sexe , par les rapports qui s'y rencontrent. Il est tout composé de Dames. Il représente leur pouvoir à exciter les passions, & leur inclination à aimer la variété , & les changemens de Scene. Il y a des traits de leur pudeur, dans le soin qu'on a de ne les pas laisser découvertes : il y en a aussi de leur vivacité & de leur gayeté , dans la manière légère & agreable que se joue le Tric-

trac. Il est vray que ce cercle de Dames n'est pas sans bruit, & sans inquietude ; elles changent de place à tout moment ; & il arrive des incidens qui leur causent de frequentes agitations ; mais cela mesme a son usage , puisque le plaisir qui naist de ces mouvemens , en est plus sensible & plus piquant.

On ne sçauroit mieux faire pour vous apprendre ce Jeu charmant, & vous le rendre intelligible , que de vous en décrire le Cours ; ensuite vous expliquer la Conduite qu'il y faut tenir , & les venës qu'il y faut avoir : & enfin vous rapporter les Loix que l'usage en a établies. Cest trois articles vous donneront toutes les idées du Triëtrac , & vous mettront dans le train de le pratiquer en joueüse sçavante. Vous y trouverez des leçons pour vous y bien arranger ; les Principes pour faire les

coups qui sont bons pour vous, pour prévenir ceux qui vous sont contraires, & pour donner lieu à ceux qui peuvent nuire à l'autre. Enfin vous sçavez prendre vostre party de la maniere la plus avantageuse pour remporter la victoire.

Il faut commencer à vous dire, que le TriEtrac ou le Damier estant le theatre de ce Jeu merveilleux, on doit le choisir grand & beau, & comme les Poëtes font le char de la Lune, c'est à dire d'yvoire & d'ebene.

Les Pieces separées, sont quinze Dames de chaque costé, deux Dez, & deux Cornets. On y ajoute trois Jettons ou trois Louis qu'on tire de sa bourse, pour en marquer les Points; & deux Fiches, pour en marquer les Trous.

Les Dez doivent estre bien quarrés, pour tomber droit sur le cube : on
les

les prend de mediocre grandeur ; ceux qui sont trop gros font un bruit incommode , & ne roulent pas assez dans le Cornet pour se diversifier. On doit prendre garde qu'ils ne soient pas faux ; & chargez sur le gros ou sur le menu de mercure ou de plomb, pour piper. Ceux qui se servent de cette fraude , meriteroient d'estre punis de grosses amendes , violant le sort de ces petites masses d'ivoire , lequel se doit expliquer par la chute fortuite de leurs nombres , conformément à l'origine des Dez : car leur nom de Dé , vient du vieux Gaulois , jus de Dé , jugement de la providence , le terme de Dé , estant alors en usage pour celui de Dieu.

On cede ordinairement par honnesteté les Dames blanches , mais je croirois que l'on devoit vous donner les Dames noires , pour faire l'ombre du tableau , je veux dire pour estre

Aoust 1695.

D

*en opposition à des mains, auxquelles
on peut appliquer, ce qu'on a dit de
celles d'une grande Princesse,*

*Elle avoit au bout de ses
manches,*

*Une paire de mains si blan-
ches,*

*Que je voudrois en verité,
En avoir esté souffleté.*

*On met d'abord les Dames en masse
sur deux ou trois piles dans la premiè-
re fleche du Triètrac. Il est de l'usa-
ge & de la bienséance, qu'elles soient
tournées du costé du jour, pour com-
mencer le jeu avec la lumière.*

*A l'ouverture du Jeu, il faut
jetter les Dez avec le cornet, &
compter les nombres qu'ils font.*

*Quand c'est par doublet, deux As
se nomment Ambes As; deux Deux
doubles Deux; deux Trois, Ter-
nes: deux Quatre, Carmes: deux
cinq, Quines: deux Six, Sennes.*

Les nombres qui viennent impairs ,
 se nomment simplement , mais il
 faut commencer par le gros. On dit
 Deux & As Trois & Deux , &c.
 & non pas , As & Deux : Deux
 & Trois &c. Au contraire du mou-
 vement des Dames, ou l'on commence
 à les placer par le moindre nombre.
 Il y a de petits mots rimez , que l'on
 applique aux doublets , Ambes As
 Ne font pas grand fracas. Toas
 les deux , Quelquefois heureux.
 Ternes , Lanternes ; Carmes, Don-
 nent l'alarme ; Quines , Grise mi-
 en , Sennes, Grosses étreues.

Ayant compté les nombres qui
 viennent avec les Dez, on dispose les
 Dames sur les flèches, selon ce qu'ils
 portent , ce qui se nomme au com-
 mencement Abbattre du bois. On
 compte les flèches en commençant
 après celle de laquelle on part ; ainsi,
 au nombre de quatre & trois , on

place les Dames sur la troisième & quatrième flèche, à compter depuis la Pile, & quand il y a plusieurs Dames abbatuës, & que le Jeu s'avance, toutes les Dames que l'on place par les nombres des dez, doivent se compter après celles qui les précédent. Il dépend de vous de jouer les deux nombres avec les deux Dames, ou avec une seule, selon que l'avantage s'y trouve. Il n'y en a point au commencement si les deux nombres n'excedent sept.

Quand les nombres venus le permettent, on doit joindre deux dames ensemble, ce qui s'appelle caser. On commence ordinairement à caser dans la première Table on continue dans la seconde, & mesme dans celles de l'autre costé, quand le progrès du jeu y conduit.

Les coups de dez qui tombent sur une dame découverte de l'autre, an-

trement qui est seule , valent dans la premiere Table Six par doublet, & quatre autrement. Les points augmentent, quand le coup porte par chaque nombre du dé , & par le nombre assemble , ce qui fait trois articles , il vaut alors trois fois autant de points ; & douze de mesme , par l'un & l'autre doublet, simple & assemblez. Si vous oubliez de marquer les points qui sont pour vous , l'autre les marque pour luy , ce qui s'appelle , envoyer à l'école. On marque ses points sur les flèches avec des jettons ou des Louis , jusques à ce qu'on en ait douze. Alors on gagne un trou seulement, que l'on marque avec une fiche sur le bord élevé du Fric-trac , quand l'autre a marqué des points depuis vous : & quand on a fait douze points de suite sans interruption, on gagne deux trous, ce qui se nomme Bredouille. Quand les

coups de dez frappent une dame découverte, sans trouver passage, c'est à dire, lorsque les deux nombres des dez tombent chacun sur des dames couvertes, ce qui se nomme, Jan qui ne peut, les points à marquer sont pour celui qui a les dames couvertes.

Toutes les cases de la premiere table achevées, ce qui se nomme le Petit-jan, ou le Petit-plein, si la derniere case se fait par doublet, on marque six & quatre autrement; si c'est avec deux nombres, on marque huit, & douze; si c'est avec trois nombres, ou en trois facons, & autant si c'est avec le doublet en deux manieres: & tant que l'on conserve le Petit-jan, on marque six par doublet, quatre autrement.

Le Petit-jan estant rompu, ou non fait, il faut selon les coups du Dé, passer les Dames dans l'autre table,

Et y caser le plus qu'on pourra : sur tout il faut prendre au plûst son coin de repos; alors sion frappe avec les autres Dames celui de l'autre qu'il n'a pas fait, on gagne six points par doublet, Et quatre autrement; Et quand on a rempli toutes les cases de cette seconde Table ce qui est le grand plein, on gagne tant qu'on le conserve les mesmes points qu'au petit jan.

Le plein venant à se rompre, on ne compte plus de points par ce moyen, Et si le jeu se continue sans lever, on passe les Dames de l'autre côté quand le passage est libre, dans la premiere table de l'autre, s'il n'a point fait son plein, ou qu'il soit rompu, sans le pouvoir faire de nouveau, ou bien dans la seconde table. Si l'on ne peut passer par le coup du Dé, chaque Dame perd deux points.

Enfin quand au jan de retour on est parvenu à remplir toutes les cases de la derniere table, on marque pour

ce plein, tant qu'on le conserve, les
mesmes points que pour les précédens.
S'il est rompu, on leve les Dames à
chaque coup, selon le Dé, hors du Trit-
trac. On compte quand on a tout levé
six par doublet, & quatre autrement.
On remet alors ses Dames chacun
de son costé dans la masse des piles,
& on recommence à abattre du bois,
à caser, à marquer des points, & à
faire des pleins, jusqu'à ce qu'on
ait gagné les douze trous qui compo-
sent le tout, où est le gain de la par-
tie.

Le cours du jeu doit estre accom-
pagné d'une grande conduite. Voi-
cy les principales maximes qui peu-
vent y servir.

En abattant du bois au commence-
ment, si le Dé vient ou va deux ou
trois fois de suite, essayez de faire
le Petit jan; ce n'est qu'une vetille,
mais avec laquelle, pour ainsi dire

on dérobe un trou , & quelquefois deux.

Si c'est l'autre qui paroist vouloir faire son Petit-jan, & que vous ayez le Dé gros , avancez autant que vous pourrez les Dames bien avant dans la seconde table, pour tâcher à le fraper, & à gagner les points d'un trou , & peut estre bredouille, avant qu'il ait eu le temps de faire son Petit jan. S'il a fait son Petit-jan, & que vous ayez huit ou douze points avec l'autre coin , ne casez pas , mais étalez vos Dames seules , car il y a plus de coups par ce moyen à fraper son coin , que par doublet.

Afin d'estre prompt à placer les Dames , & à marquer les points , il faut observer que le nombre pair tombe sur une fleche de mesme couleur que celle d'où l'on part ou que l'on compte, & l'impair sur une couleur différente.

D ;

Il n'y a pas de prudence à celui qui joue après l'autre, de jouer d'abord, tout d'une Dame, sur tout, si le premier a amené un gros Dé.

On peut tenir découvertes quelque temps les dames qui sont éloignées du jeu de l'autre, mais celles qui sont proches ne doivent pas estre exposées, quand on peut l'éviter.

Si dans les premiers coups vous faites des cases avancées, vous tenez l'autre en respect, & vous pourrez frapper quelques dames; mais d'autre part, vous courez risque de ne prendre pas si-tôt vostre coin.

On doit toujours avoir l'œil sur son propre jeu pour bien caser, & pour ne pas manquer les points que l'on a gagnés; & sur le jeu de l'autre, pour observer ses manieres, & les fautes qu'il fait, afin d'en profiter. S'il est timide & malheureux, il faut passer en avant, & hazarder. S'il

est hardy, & qu'il ait le dé heureux il faut se tenir sur ses gardes, se précautionner, & demeurer clos & couvert.

C'est une précaution importante de se conserver toujours des six à jouer, quand on le peut. Cela aide à caser, & empêche que le jeu ne se gâte en entassant des piles de dames.

Il y a de l'habileté & de l'avantage à faire toujours les cises les plus éloignées, quand le dé & la disposition des dames vous en donnent le choix.

Ce sont des coups fâcheux que six & trois, & six & quatre, quand ils reviennent deux ou trois fois de suite. Il est fort difficile de les jouer bien.

On leve ordinairement le Petit-jan après le gain du Trou, ou de la Bredouille, car s'il arrivoit après que vous le conservassiez un coup ou deux,

sans pouvoir achever, & qu'une de vos dames eust passé dans la dernière table de l'autre, vous courez risque, par le séjour qu'elle y feroit, de perdre là beaucoup de points & de trous, outre que cette dame passée est une dame de moins pour faire votre Plein.

On doit prendre bien tost le coin bourgeois, car il sert beaucoup à prendre le coin de repos, mais hors de ce cas là tenez le plutôt vuide que plein; la case est embarrassante & facheuse, elle presse le jeu, & ôte les six.

On appelle des cases du vii. & du x. le case del diavolo, parce qu'elles sont difficiles à faire, se trouvant dans une certaine distance de la pile qui leur ôte les six. Ainsi il faut les faire par préférence aux autres.

Donnez toujours de l'air à vostre

jeu, de peur qu'estant avancé, vous ne soyez accablé par des coups terribles qui se suivent quelquefois, des fennes, des quines, des six & cinq.

Pour sçavoir si vous devez tenir ou demeurer, quand vous avez gagné le Trou ou la Bredoïlle, faites cōparaison de vôtre jeu avec celui de l'autre, pour juger lequel est le mieux composé & le plus avancé, lequel a le plus de bois abattu, & le plus de cases faites : lequel des deux enfin est en meilleur estat. Si c'est le vostre, & que de plus vous ayez des points de reste, tenez, autrement jouez, & s'il y a de l'égalité dans l'un & l'autre jeu, ou que vous luy donniez plusieurs points, allez-vous en avec la prérogative du dé qui vous demeure.

Quand l'autre a huit ou dix points, & que son jeu est mauvais, tenez le vostre serré, & ne laissez.

aucune dame découverte qui soit à sa portée, car s'il vient la fraper, & qu'il ait assez de points pour gagner le trou, il leve, & il se sauve.

Comme la fortune ne va que de dé en dé, il ne faut pas manquer de mettre à profit, & de faire valoir le coup qui se presente.

Mesurez bien les coups qui vous restent, & ne tenez pas vostre plein plus long temps qu'il ne faut, pour ne vous pas exposer à l'enfilade, & si estant pressé par quelque gros coup, vous trouvez une ouverture dans le jeu de l'autre, passez-y une dame, afin de vous conserver des coups à jouer d'autres dames.

Les dames passées peuvent fraper & estre frapées par celles qui se rencontrent; on marque les points de la table, & selon que le dé vient doublet, ou autrement.

Quand on a besoin de points pour

pouvoir tenir son plein il faut laisser au derriere des dames découvertes, qui puissent estre frappées; & au contraire, il faut les tenir éloignées ou couvertes, quand on aura assez de points pour lever.

On s'oste les six en passant les dames dans l'autre table, afin que s'il en vient un, il vous épargne une dame à joier, qui ne vous coute que deux points, & par ce moyen vous tenez davantage vostre plein.

En rompant vostre plein, s'il vous vient cinq & quatre, ou quatre & trois, découvrez plutôt deux dames au hazard de perdre quelques points, que de laisser si tost à l'autre un passage, qui luy serviroit à garder plus long temps son plein à vostre préjudice.

Quand vostre jeu est devenu dangereux par plusieurs gros coups de suite, qui vous ont maltraité, &

qui vous pressent , s'il ne vous reste qu'une case à faire pour votre plein, mettez si vous le pouvez, une dame dedans , au peril de perdre le tron & mesme breboüille , pour prevenir de perdre la partie , car il vaut mieux perdre un tron ou deux , que le Tour.

Quand l'autre a beau jeu , & qu'il y a pourtant quelques coups contre luy , qui peuvent le rainer ou l'incommoder fort , comme un Sennes un Quines , ou un Carmes , ne manquez pas de les luy donner. En tout estat de jeu , tendez des pieges à l'autre par le jan qui ne peut.

Quand l'autre a son jeu fort avancé, & qu'il ne pourra pas tenir deux coups , sans rompre son plein, si vous luy donnez des points avec lesquels il acheve , il ne faut pas luy laisser faire l'école, avertissez le de marquer le Tron.

Lorsqu'on passe au jan de retour, & qu'il reste peu de dames à l'autre aussi bien qu'à vous, préférez à d'autre coups, celui de sortir de vostre coin, de peur que vous ne le puissiez pas faire une autre fois, & que cela vous empesche de faire vostre plein, ou qu'il le rompe s'il est fait.

Il faut de l'ascience & de l'application pour le jan de retour : pour choisir les dames, qu'il faut passer : pour faire avantageusement les cases, soit les proches, soit les éloignés, pour fermer le passage aux dames de l'autre, pour sortir de vostre coin à propos : pour se préparer à remplir le plein d'une de deux, ou trois manières : enfin, pour arranger vostre jeu à pouvoir lever le premier.

Il y a certains embarras qui obligent quelquefois d'avanturer un peu son jeu ; comme de mettre dedans, de passer une dame, de laisser plu-

seurs dames découvertes ; mais hors de ces situations surprenantes, il faut estre sage. Celuy qui joue dans l'ordre & selon la regle, merite d'avoir le dé favorable, & de gagner. Aussi a-t il plus de coups à esperer pour luy, & à la longue il aura infailliblement l'avantage.

Il y a deux extrémités de jeu très fâcheuses pour celuy qui s'y trouve exposé. La première, quand vous avez vostre jeu si retardé, que vous n'avez pas encore vostre coin, au contraire de l'autre qui a son jeu si avancé que son Plein est déjà fait. Alors à chaque coup de dé il marque des points sur vous en frappant vostre coin, à moins qu'il n'amène un as, & qu'il n'ait pas une troisième dame sur la flèche de son coin, & il prend encore des points dans son propre jeu, en marquant chaque fois la valeur de son Plein. Neanmoins ce

n'est là qu'un petit triomphe pour luy, & ce n'est pas vostre deffaitte entiere. Ce progres ne va ordinairement qu'à quelques trous, & ne pousse pas jusques au tour. Ce que vous avez à faire, c'est de prendre vostre coin au plusost, mesme en decouvrant une Dame, pour luy boucher cette source de points, & de mettre aussi dedans, pour faire vostre plein, ou pour luy fermer le passage, & le faire rompre.

La seconde extremité est toute opposée, quand vostre jeu est trop avancé, que vous avez déjà rompu vostre plein, & que l'autre n'acheve le sien qu'un coup ou deux après. C'est le grand triomphe pour luy, & vostre deroute, totale, qui se nomme Enfilade, un Espagnol diroit; Il renegado. Il y va ordinairement du tour en faveur de celuy qui a eu le jeu retardé. Il marque incessamment

de points, & chaque fois au troisieme coup, & quelquefois au second bredouille, il force pour ainsi dire, voire camp il entre dans l'une & l'autre de vos tables : enfin il vous bat en ruine de tous costez, & il remporte ordinairement la victoire complete. La ressource, s'il y en a pour vous, est dans le dé, au cas qu'il amène souvent gros pour l'autre, & souvent petit pour vous, & que cela donne lieu à la rupture de son plein, avant qu'il soit au dernier iron; & à un passage pour vous, afin d'aller respirer dans son jeu.

Il y a vingt-un coups differens dans les dez, six par doubles, & quinze autres, ce qui fait une si grande diversité de manieres de jouer, qu'on ne peut pas donner des avis sur tout. On en doit prendre de la conjoncture du jeu, de sa propre experience, & de l'exemple des ha-

*biles joueurs , & quelquefois mesme
s'attendre à la fortune.*

Car dans un Jeu de mouve-
ment

Rien n'est un fondement so-
lide.

Jouez bien , jouez sage-
ment ,

Le caprice du Dé le plus souvent
decide.

*L'Economie du jeu est d'abbattre
du bois , de profiter du Petit-jan
s'il se presente par la faveur du dé ,
autrement de ne vous y pas amuser ;
de tâcher à prendre le premier vostre
coin de repos ; d'avancer toujours
vostre jeu ; de faire les cases les plus
avantageuses ; de n'estre ny timide
en serrant trop vostre jeu , pour ne
donner aucuns points ; ny temeraire ,
en étalant plusieurs Dames décou-
vertes à perdre points & trous ; de
vous tenir dans une situation à faire*

moins de gains que de pertes ; de vous donner le grand nombre des coups du dé ; de viser à faire bien-tost vostre plein ; & de ménager les cases qui y conduisent ; de mettre à propos une Dame dedans , si l'autre n'a pas de points ou n'en a pas assez pour y gagner le trou ; & que cela ne préjudicie point à vostre bre-doïlle ; de disposer vos dames à remplir de plusieurs façons ; sur tout d'avoir des six tout prests ; de faire valoir vostre plein le plus qu'il se pourra , sans pourtant s'exposer à l'enfilade ; & d'estre appliqué & exact à marquer les avantages qui vous viennent , tant de vostre jeu que de celui de l'autre. Au travers de tout cela , il faut donner quelque chose au hazard , & s'abandonner à quelques coups d'esperance , puis-que le succès du jeu arrive partie par la science & partie par le sort.

On ne doit pas négliger les petits profits. Marquez quatre points, pour le jan de trois coups : quatre points pour le jan de deux tables, & six par doublet ; quatre points, si n'ayant que deux dames abattues qui sont entrées dans vostre coin, vous venez à faire un as, & six points, si vous faites deux as. Au contraire, si l'autre fait un as, n'ayant que les deux dames de son coin, & le vostre étant fait, il perd à vostre profit quatre points, & six, s'il fait ambes as.

Le Pilote malheureux ne gagne plus, c'est à dire, quand n'ayant pu passer aucune dame au jan de retour dans le jeu de l'autre, elles se trouvent toutes entassées sur la dernière fleche où est vostre coin : ny le jan de rencontre ne se joue plus : il valoit autrefois six par doublet, & quatre, autrement, à celui qui amenoit au commencement du jeu un coup de semblable à

celuy du premier. Margot la fenduë perdoit autrefois deux points ; on ne les marque plus. Au reste le mor de jan appliqué à plusieurs coups , vient selon moy , de Janus , à qui les Romains donnoient plusieurs faces. On l'a mis en usage dans le Triètrac pour designer symboliquement la diversité des faces de ce jeu.

Pour ne faire ni écoles ni perrees, & que vostre jeu ne reçoive point de préjudice à son honneur & à son profit , il vous faut sçavoir le tarif du Triètrac comme les Financiers celui des monnoyes : n'en ignorer aucun article , & l'avoir present à chaque coup. Ainsi on accumule des points, & on fait des acquets de trous pour emporter la partie.

Il y a quelques privileges qu'il faut faire valoir. Le premier, de lever si vous voulez ayant gagné le trou ; le second , d'avoir le dé en recom-
mençant ;

mençant ; le troisième , de prendre vostre coin par puissance , autrement avec le coup de dé qui donne sur le coin de l'autre ; le quatrième , quand on leve les Dames au jan de retour , de lever le cinq sur le quatre , le quatre sur le trois , &c. pour avoir plutôt fait ; le cinquième , de changer de dez lorsque par une suite de coups facheux , vous croyez qu'ils vous portent malheur , & de mesme , lorsqu'ils semblent trop favoriser celuy avec qui vous jouez.

L'usage permet d'égayer le jeu avec de petits quolibets , quand il y a grand nombre de dames sur une mesme case : Voilà , dit on , le baudet bien chargé. Lorsque le jeu est pressé pour avoir fait des cases trop proches , on nomme cela , brider le cheval par la queue. Des dames seules ne pouvant se couvrir par le nombre que le dé a amené , on dit en

Aoust 1695.

E

raillant, Couvrez tout. On dit de
mesme, lorsque le coup du dé tombe
sur une case voidé entre deux dames
découvertes, Margot la fenduë
Quand il y a trois cases écartelées
qu'on nomme le Rateau, on dit, du
Rateau le jeu n'en est pas beau.
Et quand ayant à couvrir une dame
par exemple, à la neuvième flèche,
& ayant amené cinq & quatre, vous
prenez une dame à portée du cinq ou
du quatre, & vous en abattez une
autre de la pile, qui est faite par deux
dames, ce que vous pouviez faire par
une, Un bon Charpentier, dit on,
auroit fait tout d'une piece.

Il ne faut pas jouer au Triétrao
lentement & avec langueur, cela se-
roit ennuyeux & contre la nature du
jeu, qui demande de la gayeré.
C'est un jeu de presence d'esprit, &
où tout se fait impromptu. Le bruit
qu'on fait en maniant les dames, est

GALANT.

pour éveiller & pour empêcher l'attention sombre & trop forte. On a prétendu que de ce bruit luy venoit le nom de Triétrac, comme le nom de l'affetas du bruit qui se fait en le maniant. On pourroit luy trouver une origine plus noble, en la tirant de deux petites mots Grecs, Tristrakus, qui signifie trois fois difficile, pour marquer que ce beau jeu donne beaucoup de peine à le pénétrer, & à se défendre de l'empire du Dé qui tyrannise, & qui rompt souvent les mesures les mieux prises. Il ne faut pas aussi le jouer avec précipitation, de peur de faire un bruit qui étourdisse, qui fasse manquer des coups, & aller à l'école. De là vient que lors que les Triétracs sont extrêmement grands, on drapè les dames par dessous pour en diminuer le bruit. Un autre expédient plairoit davantage, si les doigts avoient l'adresse de manier les dames

aussi agreablement que les touches d'une Epinette , ou de composer une symphonie avec le bruit du Tri-Strac , à l'exemple des Amazones , qui à l'entrée de leur Reine dans Babylone , sçavoient si bien mesurer le siflement de leurs fleches , qu'il en résultoit une harmonie comparable à celle d'un Luth. On ne doit pas jouer trop longtemps , La teste ne s'entrouveroit pas mieux, & l'application en seroit moins exacte. Chacun sçait sa portée , mais on ne se méprendra point de se borner a cinq ou six Tours au plus.

Les loix du Jeu succedent à la conduite , il faut les sçavoir , car elle en dépend , & on est obligé de s'y conformer.

La Dame touchée doit estre jouée , à moins qu'on n'ait fait la double.

On n'est point relevé par la mé-

prise d'avoir touché une dame pour une autre, quoy que celle-là ne fasse point la case que l'on avoit commencée, ou le Plein que l'on avoit marqué. On fait jouer la dame touchée, & s'il y a lieu l'on envoie à l'école des points que l'on avoit marquez, & le Plein ne se fait pas de ce coup là.

Lors qu'on place mal une case, ou au deçà, ou au delà des points amenez, on peut estre obligé, ou de demeurer là, ou de jouer d'une seule dame le nombre des deux De ζ , s'il se peut.

Il faut jeter rondement les De ζ & qu'ils aillent au fond du Triètrac qu'ils renvoye. De cette sorte il n'y a point de supercherie, comme il arrive lors qu'on laisse couler doucement les de ζ pour amener menu, selon le besoin qu'on en a, car la crasse qui est sur les gros points, les

fait tomber sur ces cubes , & il en vient deux & as , trois & deux , &c.

Il ne faut point lever les Dez qu'ils n'ayent esté jouez , car si on ne convient pas du coup des Dez , & qu'il n'y ait point de témoins , celui qui a joué , a droit de l'emporter , comme il a nommé auparavant.

On peut rompre quelquefois les Dez que l'autre jette , mais il ne faut pas avoir veu ce qu'ils portent , c'est contre l'honnesteté , c'est marquer de la défiance de le faire trop souvent.

Le Dé qui pirouette peut estre arresté avec le cornet , ou par une chiquenaude , & il est bon.

Vn Dé qui sort du Triètrac , ou qui n'est pas bien droit sur son cube , ne vaut rien ; il faut le jeter de nouveau.

Quand le Dé est suspendu au bord de la dame & du Triètrac , il faut que celui qui l'a ietté tire la dame , & s'il y demeure , il est bon ,

Il faut avant que de iouer les dames marquer les points que l'on gagne : il n'est plus temps après : il faut que ce soit droit sur les flèches, deux sur deux , quatre sur quatre, &c.

On envoie à l'école celui qui ne marque pas les points qu'il gagne, ou ceux qui luy viennent par une infaute , autrement , lean qui ne peut.

Après avoir marqué les points de jan de trois coups , vous n'estes pas obligé de le faire.

On n'est point obligé d'envoyer à l'école ; mais quand on y envoie , ce doit estre de tous les points.

On peut vous faire marquer les

points que vous gagnez, ou ceux que l'on vous donne.

Celuy qui fait une erreur de calcul marquant trop, ou pas assez, c'est à son dommage, & il en est envoyé à l'école.

Si dans l'erreur de calcul, croyant avoir achevé vous vous en allez, on vous envoie à l'école des points marquez de trop, & on vous fait demeurer, mais vous conservez le nombre des points que vous aviez, si l'autre n'achève pas le trou.

On n'envoie point à l'école du trou, ny à l'école de l'école. Tant qu'on a la marque à la main, on peut s'en aller, mais dès qu'on l'a posée & lâchée pour marquer des points, on est obligé de tenir.

Pour gagner la bredouille, il faut que les premiers points aient esté marquez avec un deuxième jeton.

autrement en n'a qu'un trou.

Celuy dont on interrompt la bre-
donille, doit ôter le deuxième jet-
ton.

Celuy qui ne s'en va pas, & ne
démarque pas ses points après avoir
gagné le trou, en est envoyé à l'é-
cole.

Toutes les fois qu'on leve, on perd
les points qui restent.

Lors que vous tenez vostre Petit
jan, on ne peut pas vous contraindre
de passer une dame dans la table
du Petit jan de l'autre, s'il le peut
encore faire.

Si vous pouvez prendre vostre
coin par vous-mesme, il ne vous est
pas permis de le prendre par puis-
sance.

On n'entre dans le coin du repos
qu'avec deux dames, & on en sort
de mesme.

Quoy que l'autre ait seul son coin.

E 55

vous n'y scauriez entrer, ny avec une dame, ny avec deux.

Quand on est forcé au jan de retour de sortir de son coin on y peut encore rentrer pour sauver les points que l'autre marqueroit en le frappant.

Au jan de retour le Plein se rompt si on n'a point d'autres dames à jouer que celles du coin, & qu'à n'en peuvent estre tirées en faisant un as ou un nombre qui trouve le passage fermé par les dames de l'autre.

On peut contraindre de passer les dames dans l'autre jeu, soit pour conserver le Petit jan, soit pour rompre le Plein.

On ne peut pas au jan de retour lever six sur cinq; cinq sur quatre; quatre sur trois, &c. tant qu'il y a encore des dames dans l'autre Table ny six sur quatre, & cinq sur trois, si vous avez un cinq, & un quatre à jouer.

Une dame ne peut point s'arrester dans le jeu de l'autre tant qu'il peut faire son Plein.

Quand on ne peut pas jouer les dames au jan de retour, les doubless ne perdent pas plus qu'autrement, pour une dame c'est deux, pour deux dames c'est quatre.

Ceux qui sont presens peuvent estre pris pour juges ou pour témoins, mais ils ne doivent point d'eux mesmes donner d'avis, ny en parlant, ny par aucun signe.

Voilà, Mademoiselle, sans philosopher davantage sur le Tritrac assez de matiere pour vous exercer, & pour en tirer la connoissance que vous desirez de ce beau jeu qui n'est usité qu'entre les personnes de qualité & d'esprit. Il est vray qu'il paroist avoir une étendue qui fait d'abord de la peine. Le cours d'un jeu qui est grand; plusieurs cases à faire

en differens lieux ; plusieurs points à marquer , tantost d'un nombre , tantost d'un autre , & pour divers sujets ? trois Pleins à remplir en diverses tables ; une conduite composée d'une infinité de maximes , & qui ne peuvent pas toujours estre supérieures , puis que la fortune décide en partie du succès ; quantité de termes singuliers , une multitude d'incidens qui étonnent , un Tarif de points , un Code de loix ; enfin un corps de plusieurs parties inconnues auparavant ; tout cela assemblé paroist rebutant , & fait peur , comme si l'on ne pouvoit jamais y parvenir. Cependant on y arrive avec un peu de docilité. A mesure qu'on prend racine dans ce jeu , tout cela vient insensiblement l'un après l'autre , & on a le plaisir d'éprouver qu'après une pratique continuée durant quelque temps , on se trouve enfin avoir

dans la teste , pour ainsi dire , & dans les mains la science de cet admirable Jeu. Ouy , Mademoiselle , l'attention au discours de cette Lettre , l'usage du Jeu , & les leçons & les conseils des habiles Joueurs qui auront l'honneur d'y avoir le teste à teste avec vous , vous en faciliteront l'étude & la pratique en fort peu de temps. La droite raison , le bon sens , l'esprit juste , trois parties où vous avez de la supériorité , achèveront de vous instruire parfaitement pour estre rompue dans le jeu , & y raffiner autant que personne sans vous étonner d'y voir l'esprit & le jugement toujours aux prises avec la puissance & les événemens du sort. Vous en découvrirez par ce moyen le fin & les mystères dans toute l'étendue du manège . vous posséderez le génie du Jeu avec la conduite sage & éclairée qu'il y faut tenir , & vous

y acquerez la belle habitude à le jouer sans peine, légèrement, sans méprise, toujours selon les principes & la règle, & y égalant les maîtres. Il me reste à dire que le Jeu du Trictrac est d'un usage symbolique dans la vie. Platon au 10. livre de sa République, l'a dit en general du Jeu où il y a des Dez. Il faut, dit il, prendre conseil des accidens de la vie, & comme dans le Jeu des Dez, régler nos affaires sur ce que le hasard nous a envoyé, en nous servant de toutes les lumieres de nostre raison, & comme il nous semble que c'est le meilleur party. Terence dans ses *Adelphes* a fait la même reflexion. Sçavez-vous que dans les affaires de la vie il faut tenir la même conduite que dans le Jeu des Dez, s'il arrive que vous n'amenez

pas les points qu'il vous faut, c'est à vous à corriger par vôtre adresse celui que le hasard vous a envoyé. *Voicy un exemple particulier du Trictrac, qui est rapporté par Teineira. Les Indiens avoient envoyé aux Persans un Jeu d'Echecs, pour leur faire connoître la nature des choses du monde, où la guerre est continuelle, & où pour bien prendre son party on a besoin d'une prudence consommée. Les Persans, afin de leur rendre présent pour présent moralité pour moralité, leur envoyèrent un Jeu de Trictrac, pour leur donner à entendre que dans les affaires de la vie civile, outre le secours de l'esprit & de la raison, on averti besoin des faveurs de la fortune; mais comme les faveurs ne regnent pas seules, & que les disgraces leur sont associées, il faut au jeu du Trictrac avoir de la moderation & de la*

patience. Il y a des coups de fortune & des coups de malheur. On arrive quelquefois au Port à pleines voiles, par les avantages fortunez qui se multiplient ; & quelquefois on y fait naufrage par un orage & une suite de mauvais coups qui vous font périr. Il y a les coups de Deu uniques, qui viennent à point nommé, & si heureux, qu'on en triomphe avec exclamation. Il y a d'autres coups si rudes si terribles, & qu'on ne croiroit jamais pouvoir arriver, qu'ils démontent & desesperent. Les uns & les autres de ces coups peuvent estre regardez avec quelque surprise, mais ils ne doivent point transporter nostre esprit hors de son assiette, ny pour l'élever, ny pour l'abatre. Il dépend non des caprices & des revolutions du Ieu, mais des loix & des regles de la sagesse & de la vertu, pour se conserver dans le calme & la tran-

*quillité qui luy convient. Je suis
avec respect, &c.*

Le 26. du mois passé, entre
trois & quatre heures du matin,
il s'éleva une tempeste si prodi-
gieuse à Poissy, qui est à une lieue
& demie de S. Germain en Laye,
qu'après plusieurs grands coups
de tonnerre, la foudre tomba avec
des éclats tres-furieux, sur l'E-
glise de l'Abbaye Royale de S.
Louis de Poissy, Ordre de S. Do-
minique. L'embrasement fut tres
grand en un moment, en forte
que cette magnifique Eglise, qui
passoit pour estre un des plus
beaux & des plus grands monu-
mens du Royaume, fut consu-
mée en moins de trois quarts
d'heure. Les deux clochers tom-
berent. Les Cloches furent fon-
duës, & toute la charpente bru-
lée. Vne grande & superbe voute

paroisst se soutenir encore , quoy qu'elle soit ouverte en plusieurs endroits. Vous sçavez, Madame, que c'est la Sœur de M. le Duc de Chaunes qui gouverne cette Maison. Son zele & ses soins pour sa conservation luy firent donner de si bons ordres, que ce violent incendie s'est terminé à l'Eglise. On avoit sujet de craindre pour cette Abbaye, dans le refectoire de laquelle s'est tenu sous Henry IV. le fameux Colloque de Poissy.

Vous ignorez peut-estre le lieu où elle est bastie. C'estoit autrefois un Chasteau Royal, où les Reines alloient souvent faire leurs Couches. S. Loüis y naquit, & y fut baptisé. De là vient qu'il se faisoit un tres grand plaisir de s'appeller Louis de Poissi. Ce S. Roi fut canonisé par le Pape Boniface.

VIII. sous le regne de Philippe le Bel son Petit-fils, lequel voulant honorer le lieu de la naissance de son saint Ayeul, y fit bastir l'Eglise & la maison qu'on voit à present sous le titre de S. Louïs. On observa en la bastissant de placer le grand Autel au mesme endroit où estoit le lit de la Reine Blanche, sa Mere, ce qui fait que cette Eglise n'est pas tout-à-fait orientée comme elle devoit l'estre, & comme le sont toutes les autres. Philippe le Bel n'ayant pas avant sa mort achevé de la bastir, les Rois ses Enfans & ses Successeurs, prirent soin de faire mettre la dernière main à un Ouvrage si digne de leur pieté & de leur grandeur. Quand elle fut dans sa perfection, on en fit la dédicace sous le regne de Philippes de Valois, qui en fit toute

la dépense. Il assista à la Ceremonie, acompagné de toute sa Cour l'an 1330. Ce saint lieu a toujours esté en si grãde veneration par les raisons qu'on vient d'exposer, que plusieurs Princesses de l'auguste Sang royal s'y sont consacrées à Dieu, & y ont fini leur vie tres-sainement dans l'état religieux que l'on y professe. Leurs corps reposent encore dans cette Eglise, aussi-bien que le cœur du Roy Philippe le Bel, son Fondateur; le corps du Prince Robert, l'un des Fils du mesme Roy, & celui du Prince Jean, Fils du Roy Philippe de Valois..

Les Princesses qui ont fait profession dans ce Monastere, & dont on y conserve précieusement les corps, sont,

Madame Marie de Clermont,

Petite-fille de Louïs , & Fille
de Robert, Comte de Clermont,
dernier Fils de ce saint Roy, &
Chef de la Branche royale de
Bourbon.

Madame Marguerite de Fran-
ce , Fille du Roy Jean.

Madame Marie de France, Fil-
le du Roy Charles V I.

Madame Isabeau de Valois ,
Fille de Charles de Valois, Fre-
re du Roy Philippe le Bel ,
& de Catherine , Veuve d'un
Empereur de Constantino-
ple.

Madame Isabeau d'Artois,
petite Nièce de S. Louïs.

Madame Marie de Bourbon,
Fille de Pierre , Duc de Bour-
bon.

Madame Isabeau d'Alençon ,
Nièce de Madame Marie de
Bourbon.

Madame Isabeau de Bourbon-Vendosme, Fille du Prince Jean de Bourbon, & de Catherine de Vendosme.

Madame Catherine d'Harcourt, dont la Mere, Catherine de Bourbon, estoit Princesse du Sang.

Madame Marie de Bretagne, Fille d'Artus, Duc de Bretagne. Il y a quantité d'autres Princesses, & Personnes Illustres, dont les Monumens sont dans l'Eglise de Saint Louis de Poissi, mais je les passe sous silence, comme une infinité d'autres particularitez qui rendent cette Eglise tres-considerable.

Je suis en estat de satisfaire votre curiosité en partie, touchant la prétenduë Comtesse de Nassau dont les Gazettes d'Amsterdã &

de Bruxelles, ont parlé plus d'une fois, & qui après avoir attrapé de gros Bourginestres de Hollande, alla duper les Francomtois, sous ce même nom. Elle se rendit de là à Nantes, où elle s'est fait connoître en se qualifiant Comtesse d'Elmont. A la descente du bateau elle se mit dans une gargotte du Port Maillard, où elle demeura près de deux mois *incognito*. Pendant ce temps-là elle étudia le terrain, prit des domestiques, fabriqua des lettres de crédit. Un bon Flamand du Pons, fut assez peu éclairé pour s'y laisser surprendre. Il luy presta sur ses lettres sept à huit mille livres, dont la Comtesse s'est fait honneur. Si tost qu'elle se vit accreditée, elle alla chez le sieur Cottineau, Marchand de la grande rue, leva des habits magnifiques, & le pria

de lui faire trouver quelque maison où elle pût attendre commodement son équipage. Heureusement pour cette fausse Comtesse, Madame le Bon, femme de l'ancien Prevost de Nantes, se trouva chez le sieur Cortineau dans le temps que la Comtesse luy parloit, & après luy avoir fait civilisé, elle luy offrit la moitié de sa maison qu'elle n'occupoit pas. La Comtesse ravie d'une conjoncture si favorable, luy répondit d'une manière à l'engager. Elle accepta l'offre qu'on luy faisoit d'une manière si obligeante, & après avoir visité cet appartement, elle le trouva tout à fait à sa bien-séance. La Dame le luy fit meubler fort proprement, & s'empressa à luy fournir sa vaisselle d'argent, & à luy faire trouver tout ce qu'elle souhaitoit. La Comtesse

Comtesse ne fut pas plutoſt dans cette maiſon, qu'elle commença à faire bruit dans le quartier, & à ſ'y diſtinguer par ſes grands airs, & par les grandes aumôſnes qu'elle y faiſoit. Les Dames du voiſinage allèrent la voir. Elle les receut en femme qui avoit deſſein de leur faire croire qu'elle eſtoit d'une qualité des plus diſtinguées. Son teint d'une blancheur éblouiſſante, ſes airs aizez & naturels, & ſa maniere de parler fine & ſpirituelle, charmerent ces Dames qui en firent un recit ſi avantageux, que toutes les autres ſ'empreſſerent d'aller la voir. Elles voulurent bien paſſer ſur le Cérémonial, dont la Comteſſe eſtoit fort jalouſe, car elle ne donnoit à toutes ces Dames que des ſieges à dos, pendant qu'elle

Anſ 1695. F

se conservoit le fauteuil. Elle tenoit le cercle , sa cour grossissoit de jour en jour , & la Premiere Presidente de la Chambre des Comptes fut la seule qui refusa de s'y trouver. La Comtesse les amusa assez longtemps par ses beaux discours , mais enfin son Mary & son prétendu équipage ne paroissant point, elle prit le party de s'absenter le 17. de Juin dernier. On s'en apperceut d'assez bonne heure. On en avertit les Interressez, & on leur donna chaudement l'allarme. Ils se mirent en devoir de la suivre , & l'un d'eux fut assez heureux pour la trouver au marché habillée en devote qui se disposoit à monter à cheval pour prendre la route de Vannes. On l'arrêta, mais elle ne voulut pas suivre les Officiers de Justice, qu'on ne

luy eut amené un Carosse , de peur de déroger à sa qualité. On eust cette complaisance pour elle , & dans cet équipage on la mena en prison, où elle est presentement dans la dernière desolation. Les Dames qui sont naturellement curieuses & complaisantes , continuënt à la voir dans cette Prison , où par leurs soins elle ne manque de rien , estant toujours vêtues tres-magnifiquement. Elle ne les entretient que de sa qualité & de ses malheurs. Elle se dit Princesse de la Maison de Montmorency, de la branche de Flandre, Femme en premières nopces d'un Seigneur Espagnol , qui luy a laissé de grands biens en Catalogne; & en secondes du Comte d'Elmont , Officier du Regiment d'Artois, qu'elle a épousé.

malgré sa famille. Les Juges ont écrit à toutes les personnes qu'elle leur a nommées, & ont réglé son Procès à l'extraordinaire. On verra dans peu de temps le dénouement de cette histoire, qui fait l'entretien de toute la Ville.

Le 26. de ce mois, M. l'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, Conseiller ordinaire du Roy en son Conseil d'Etat, eut l'honneur de haranguer Sa Majesté à Trianon, au nom du Clergé de France, étant assisté de Mrs les Archevêques, Evêques & autres Députés de l'Assemblée générale, qui s'est tenuë à Saint Germain en Laye. Vous sçavez, Madame, ce qui est reconu de tout le monde, que M. de Noyon est un des plus sçavans Prelats que nous ayons eus depuis plu-

siècles, & dont l'érudition est la plus profonde. Il écrit & parle en homme de son caractère, c'est à dire, qu'il s'attache plus à la matière qu'il traite, qu'à l'Eloquence sterile qui ne renferme souvent que des paroles bien arrangées sans avoir rien de solide. Après avoir fait connoître d'abord que l'Eglise de Dieu avoit toujours esté une même & perpetuelle Eglise dans les differens estats des Ombres de la Loy de Nature sous les Patriarches, des Figures de la Loy écrite, sous les Prophetes, & des misteres de la Loy de Grace sous le Sauveur du monde; que le Prophete Royal divinement inspiré, traçant aussi d'une main les caracteres de l'Eglise Juifve, & jettant de l'autre les semences de l'Eglise Chrestienne,

nous insinuoit en mesme temps que l'Eglise Catholique, qui est l'Eglise de J. C. devoit estre réunie dans l'Evêque, le Clergé, & le Peuple pour fonder le nouveau culte d'un Sacrifice plus parfait, & que c'estoit en consequence de cette Tradition legale, Apostolique & Primiti-
ve qu'il falloit continuer l'œco-
nomie de l'Eglise presente sur la
forme de l'ancienne, dans l'auto-
rité de l'Evêque, dans le Conseil
du Clergé, & dans le consente-
ment du Peuple; *Autorité spiri-
tuelle*, pour suivre il, *que nous em-
ployons, Sire, pour faire honorer &
craindre la souveraine puissance que
Dieu a mise entre vos mains; Con-
seil ordinaire que nous appellons au
secours indispensable des pressans
besoins de la Religion & de l'Etat;
Consentement unanime prouvé par*

des contributions plus cordiales que capitales que nous voudrions égaler & même surpasser , il dit que l'ordre de la Hierarchie meritoit d'autant plus la protection de la Monarchie Chrestienne, que le principe, l'intérest & le sort du Sacerdoce & de l'Empire estoient communs ; le principe dans Dieu, qui en est l'Auteur ; l'intérest, dans le partage de tout le monde ; le sort, dans le calme ou le trouble de l'Eglise & de l'Etat : à quoy il ajouta que tant de raisons heureusement réunies promettoient au Clergé , au nom de qui il parloit , une audience favorable de Sa Majesté, sur la matiere importante des Conciles Generaux , & Provinciaux, ou l'Episcopat solidairement assis dans la Chaire d'unité, soutenant l'in-

tegrité de l'exacte Discipline que le Roy aime; expliquoit la verité de la doctrine qu'il croit, conservoit la pureté de la Morale qu'il suit, & triomphoit du relâchement de l'erreur & de la corruption. Ce sçavant Prelat fit voir ensuite combien la necessité des Conciles Generaux est pressente en certaines occasions, soit qu'il faille donner de nouvelles forces à l'Eglise languissante, & établir la discipline de la vocation à l'Episcopat, des biens consacrez à Dieu, de l'Ordination des Diacres, & de la liberté de Gentils, soit qu'il soit question de défendre la Doctrine, & de conserver au Verbe Eternel la même substance de son Pere; à J.C. la singularité de la Personne Divine subsistante dans l'œconomie de deux na-

tures, deux volontez & deux operations differentes pour former le chef d'œuvre de l'Homme-Dieu ; au Saint-Esprit la Divinité & la Procession du Pere & du Fils ; aux Images le culte relatif ; aux Princes & Ministres de l'Eglise & de l'Etat, l'autorité spirituelle & temporelle , & aux Sacremens leur nombre & leur vertu ; soit enfin qu'il soit necessaire de relever la Morale , & d'en purifier les maximes. Il dit à l'égard des Conciles Nationaux , que la Distribution de l'Empire de Constantin en avoit fait naître l'occasion , & que les Loix formelles des Empereurs Chrétiens en avoient établi la discipline dans les principales Eglises de l'Orient & de l'Occident ; mais que l'Eglise Gallicane en

avoit surpassé la gloire par le privilege singulier d'une Foy hereditaire, conservée dans les trois Races de nos Rois, & augmentée sous le regne religieux de Sa Majesté, Eglise illustre, & dont les Lis avoient fait le plus bel ornement du Tabernacle de Moysé & du Temple de Salomon; que quant aux Conciles Provinciaux, les motifs en devoient estre dignes des personnes, des lieux & des emplois, & consequemment divins par rapport à la gloire de Dieu, Canoniques pour l'honneur de l'Eglise, & même politiques en faveur de l'Etat. Il ajouta que l'honneur de l'Eglise, inseparable de celui de Dieu, avoit toujours esté si cher & si précieux, que les Conciles l'avoient souvent préféré aux Canons.

suivant cette belle & charitable maxime de Saint Augustin ;
Nous sommes Evêques pour les Chrétiens, faisons donc de nostre Episcopat tout ce qui sera plus utile pour le salut des Chrestiens. En effet, Sire, continua-t'il, que de Sacrifices des plus anciennes disciplines à l'unité, à la sainteté, à l'étendue & à la succession de l'Eglise ! Et combien de fois a-t'on vu l'esprit prévaloir à la lettre, lors que la lettre n'étoit pas assez spirituelle ? Sacrifice à l'unité de l'Eglise ; S. Paul ménage la délicatesse des Juifs, le Concile de Nicée adoucit la peine du Schisme des Novatiens, & S. Augustin & trois cens Evêques d'Afrique, n'ont-ils pas offert leurs Sieges aux Donatistes, pour en faciliter le retour & la conversion ? Sacrifice à la Sainteté de l'Eglise, & qui doit commencer par la reformation de l'Ordre Episcopal, en telle

forte que nous-mêmes reconnoissons
 estre reformables par nos relâche-
 mens, que nous soyons reformez par
 nos reglemens, que nous devenions
 reformateurs par nos exemples, &
 que nous approchions de plus près des
 grands & saints Originaux que les
 Conciles de Cartage nous proposent.
 Sacrifice à l'étendue de l'Eglise, qui
 craignant d'estre abregée par le re-
 fus de la souscription de quelques E-
 vêques d'Egipte à la foy du Concile
 de Calcedoine, prit le sage party du
 silence, & se contenta des promesses
 & cautions d'en faire prescher &
 recevoir le dogme. Sacrifice à la suc-
 cession de l'Eglise, & que S. Au-
 stin regarde comme la Pierre de tou-
 che, & le caractere essentiel d'un
 veritable & parfait Catholique, at-
 taché par des liens indissolubles à la
 perpetuelle Communion des Succes-
 seurs de Saint Pierre; Unité de l'E-

glise sans division ; Sainteté sans profanation ; étendue sans diminution ; succession sans interruption. Après s'estre étendu d'une manière fort vive sur ce que la Politique n'avoit pas moins d'intérêt dans la célébration des Conciles Provinciaux , il dit que le titre sacré de Roy tres-Chrestien, qui élevoit le Roy , le chargeoit en mesme temps qu'il l'élevoit , puisqu'estant la première Oüaille du Troupeau des Fidelles & le Fils aîné de l'Eglise, il pouvoit luy procurer des Pasteurs & des Peres , ce qui estoit un tres grand honneur pour sa Couronne ; mais qu'il chargeoit aussi Sa Majesté de l'indispensable obligation de presenter des Sujets dignes de ces saintes & grandes qualitez , ce qui estoit un grand poids sur la conscienc-

ce. Il finit en disant que l'Histoire de la Genese nous apprend, que le Patriarche Jacob & ses Enfans prirent simplement l'humble nom de Pasteurs des Troupeaux, & de Sujets du Roy d'Egypte en sa presence, sans se prévaloir & se distinguer par aucun titre pompeux, & convenable à celuy que Dieu avoit choisi, en s'appellant le Dieu de Jacob; que cependant l'estat Pastoral estoit d'autant plus honorable qu'il avoit servi de fondement à l'estat Royal, & que les premiers Rois d'Israël en avoient esté tirez, pour apprendre à tous les Princes qu'ils doivent gouverner les Peuples selon les regles de la charité, de la justice & de la sagesse, vertus admirables, naturelles, & propres à Sa Majesté. *L'estat de luy*

jecton , ajouta-t-il , n'est pas moins
 avantageux sous un Roy tel qu'il a
 plu à Dieu de nous donner, & qu'on
 ne peut trouver ailleurs; un Roy plus
 victorieux que David , & qui mal-
 gré les vains efforts de tant d'En-
 nemis conjurez, deviendra le pacifi-
 que Salomon ; un Roy par excellence
 comme le Saint Esprit le propose , &
 digne de servir de modele à tous les
 Rois , s'il estoit imitable ; un Roy
 protecteur de l'Eglise réunie dans
 l'Episcopat relevé, le Clergé honoré,
 & le Peuple à la veille d'estre en-
 tierement soulagé. Mais nous , Sire,
 plus glorieux & plus heureux que
 Jacob & ses Enfants , nous surpassons
 l'exemple du Texte sacré dans une
 mesme conjoncture, en finissant l'As-
 semblée generale du Clergé de vos-
 tre Royaume , convoquée dans l'un
 de vos Palais. Nous sommes les Pas-
 teurs des Brebis de L. C. Le Roy-

*tise éternel , l'Evesque de nos ames ,
& le Prince des Pasteurs. Nous som-
mes les Sujets de Louis , dont le su-
blime & vaste genie est superieur à
tout, Pasteurs de l'Eglise Gallicane,
Sujets de l'Empire François , c'est
tout dire à l'honneur de la Hierarchie
& de la Monarchie.*

Je vous parlay dans ma Lettre
de Juin dernier , de la décou-
verte d'une Statuë de Mercure,
faite auprès de la Ville de Beau-
vais. Depuis ce temps-là j'ay
fait graver la figure de cette
Statuë. Je vous l'envoye, & pour
vous renouveler la memoire de
ce que je vousay déjà dit sur ce
sujet, je vous fais part d'une au-
tre Relation qui m'en a esté
adressée , & qui doit estre d'au-
tant plus exacte , qu'elle a esté
écrite par M. du Caurroy, Doc-
teur en Medecine , à qui appar-

SECRETUM
VIRIDAVGVSTO
SECRETALISSVLSM



F. Erlinger. Sc.



tient la terre où cette Statue
a esté trouvée.

MONSIEUR,

Puis que vous vous servez de
Messager des Dieux pour porter à
tous les Curieux de l'Europe des nou-
velles de ce qui se passe dans le mon-
de de plus singulier & de plus rare,
vous ne serez pas fâché d'apprendre
la découverte que j'ay faite en ce
Pays d'une Image du Dieu dont vô-
tre Messager porte le nom. Je ne dou-
te pas que vous n'en ayez en déjà
quelque Relation ; mais la crainte
que j'ay qu'elle n'ait pas esté fidelle,
m'oblige de vous en marquer moy-
même toutes les particularitez.

Ayant acquis depuis peu de tems
quelque heritage aux portes de cette
Ville de Beauvais , j'ay esté averty
deux jours après, que dans une piece

de vigne, qui en fait partie, sise au vignoble de Marissel, distante de cette Ville du costé de la porte de Brêle, d'environ deux cens pas, sur une petite hauteur, on avoit autrefois vu assez avant dans la terre une grosse pierre. Cela m'obligea de faire fouiller en ma presence à plusieurs endroits dans cette piece de vigne, où enfin j'ay découvert une pierre assez unie, environ quatre à cinq pieds avant dans la terre, de cinq à six pieds de longueur, sur plus de deux & demi de largeur, & ayant fait renverser la pierre à force de monde, j'ay apperceu la figure d'un Mercure en bas relief, aussi entiere qu'il se peut voir, pour le grand nombre d'années qu'il y a que cette Image est dans la terre.

Ce Mercure a le visage assez ouvert, la teste libre, degagée & hardie, les cheveux courts & crepus, un

peu de barbe autour du menton &
 sur les jouës, les oreilles assez gran-
 des, les yeux bien ouverts & fendus,
 la mine fiere & majestueuse. Il a sur
 sa teste un bonnet rond avec deux aî-
 les au dessus, assez ouvertes, sa gorge
 est découverte & bien dégagée. Il
 porte sur ses épaules un manteau à la
 Romaine, arrêté d'un bouton sur l'é-
 paule droite, qui fait plusieurs pe-
 tits plis depuis le milieu de la poi-
 trine jusque vers le milieu des cuif-
 ses, où la figure manque. Ce manteau
 couvre le bras gauche, & il tient de
 cette main qui est découverte, &
 passe sous le manteau, un caducée de
 plus de deux pieds & demi de haut,
 orné de deux aîles au dessous des
 serpens, & pose le poignet sur la
 hanche du mesme costé. Le bras droit
 est entierement nud, n'ayant seule-
 ment qu'un petit coin au dessus de
 l'épaule couvert à l'endroit du bouton

du manteau, qui même laisse voir à nud le costé droit de la poitrine, sous le bras, le manteau estant ouvert en cet endroit. Il tient de cette main par le milieu une bourse assez grande & profonde; il pose la main fermée, & l'appuye sur la hanche du même côté. Le reste de la figure depuis le milieu des cuisses, où elle est cassée, ju qu'au bout des pieds, manque, aussi bien que le fond de la bourse, qui a esté emporté dans la fraction de la pierre.

Cette figure auroit bien 7. à 8. pieds de hauteur si elle estoit entiere; mais il nous en manque plus d'un tiers. J'ay dessein après la recolte, de faire travailler à chercher le reste sans pourtant beaucoup d'esperance de réussir, parce que j'ay eu depuis, plusieurs avis qu'on avoit enlevé de cet endroit qua tité de pierres, qui ont esté employées par des Vignerons

à plusieurs ouvrages, il y a plus de cinquante ans, dont je ne puis rien découvrir; ce qui fait croire qu'il y a eu en ce lieu quelque Temple ou Chapelle où ce Dieu estoit adoré, avant que la Foy eust esté plantée en cette Province.

Il s'est aussi rencontré auprès de cette figure, une base de Colonne de pierre parfaitement belle, & d'une elegante moulure, dont l'assiette a bien vingt pouces en carré, & l'entrée de la Colonne, douze pouces de diamettre. Selon quelques uns, c'estoit la base de la colonne qui soutenoit la table ou l'autel où on sacrifioit à cette Divinité; & selon quelques autres, c'estoit la base d'une des Colonnes qui estoient aux deux costez de cette figure.

Ce Mercure, comme je vous ay dit, Monsieur, est taillé dans cette grosse pierre, qui après de deux pieds d'é-

pisseur, & il est couvert d'un cha-
 piteau que forme la mesme pierre,
 soutenu aux deux extremitex d'une
 maniere de console, qui regne jusqu'en
 bas. Ce Chapiteau est dans sa base aussi
 large que toute la pierre, qui contient
 plus de deux pieds & demy de lar-
 geur, comme je vous l'ay déjà marqué
 & finit en pointe par en haut, Sur ce
 Chapiteau s'ont écrites ces mots en lettre
 Romaine tres-belle. SACRVM pour
 la premiere ligne, MERCVRIO
 AVGVSTO, pour la seconde; C. IV-
 LIVS HEALISSVS. V. S. L. M.
 pour la troisieme. Plusieurs Sçavans
 donnent différentes explications de
 cette legende en faisant presque au-
 tant de mots, qu'il y a de lettres
 dans HEALISSVS; mais pour moy,
 ne remarquant aucun point entre
 aucune de ces lettres, je ne puis pas
 lire, comme il y en a qui font H Eres
 Auli Lucii In SSacrificiorum

vsvs. Libras Mille ; *ny comme d'autres* Heres Alfii Licini Silvani Svsceptum Votum Solvit Libens Merito. *ny comme d'autres,* Heres. Et Amicus Licinii Stelati Silvani Viri Summi. v. s. l. m. *ny mesme* Hanc Erigens Aram Liberto Suo Svmptibus Suis. v. s. l. m. *Mais je lis seulement,* SACRVM. MERCVRIO. AVGVSTO. C. IVLIVS HEALISVS. Votum Solvit Libens Merito. *Chacun convient de l'explication des quatre dernieres lettres, & personne à mon sens ne doit douter du reste.*

Il vient encore une autre chose à considerer sur les deux côtez de cette pierre. Sur le costé gauche au dessous du Chapiteau est la figure d'un serpent en bas relief, plié en rond, qui eleve sa teste en haut, mais cette teste est assez grosse & ronde & elle

sert d'ornement à la console qui soutient le chapiteau, comme j'ay dit. Sa queue tombe en bas & finit en maniere de lozango allongé. Au dessous de ce serpent sont deux poissons assez gros, un peu courbes, fort bien faits, la teste en bas, qui tournent le dos l'un à l'autre, approchant de la figure de deux gros Dauphins, au dessous desquels se voit une maniere de plat ou assiette, que les Anciens appelloient patera, dont ils se servoient dans leurs sacrifices, qui occupe toute l'épaisseur de la pierre qui porte plus de vingt à vingt deux ponces. Au dessous de ce plat, commence une queue d'un gros poisson, dont les barbillons s'étendent & s'ouvrent d'un costé & d'autre; mais la fraction de la pierre empesche de voir le reste qui manque à cet endroit. Du costé droit est un autre serpent

peut qui fait la mesme figure que l'autre costé, au dessous duquel est un globe, & enfin encore un plat, mais qui a esté un peu maltraité du temps, & la fraction empesche de voir le reste qui manque.

Le nom d'Auguste qu'on donne icy à Mercure, son air fier & majestueux, sa barbe & ses cheveux frisez, son manteau à la Romaine, & plusieurs autre choses, causent le partage de nos sçavans. Les uns veulent que ce soit un vœu fait & acquité à Mercure, en reconnoissance de quelque favorable succès dans quelque voyage, entreprise, ou négociation. D'autres prétendent que ce soit une Image de Mercure adoré autrefois en ce lieu là, à qui les Idolâtres faisoient même des sacrifices, fondez sur les pateres qui sont aux côtez, sur les poissons & autres animaux qu'on verroit sans doute si
Aoust 1695. G

on avoit la pierre entiere, & sur les apparences qu'il y a eu en ce lieu-là quelque Temple ou Chapelle. D'autres enfin avec quelque raison soutiennent que cette Statue a esté érigée en l'honneur de l'Empereur Adrien, sous le nom de Mercure, comme voulant dire, à l'Empereur Voyageur. En effet, l'Empereur Adrien a traversé plusieurs fois toutes les Gaules, & a parcouru presque toute la terre. Dion dit de luy qu'il fut le premier Empereur qui laissa croistre sa barbe, & mesme cette figure a quelque ressemblance aux Medailles que nous en gardons. Quelques-uns voudroient que ce fust quelque autre Empereur, mais le nom & la qualité de Mercure Auguste paroist peu leur convenir, outre plusieurs difficultez que l'on trouveroit dans le temps & le lieu.

Comme vostre Messager, Mon-

seigneur, porte le nom de celui des Dieux. & que son auguste nom est révéré parmy les Curieux du siècle, avec qui il a l'avantage de converser fort souvent, vous voulez bien me permettre de le prier de les entretenir quelque moment de la haute estime que les hommes de l'antiquité avoient autrefois pour le premier de son auguste race, & s'il apprend quelque chose de curieux dans leur entretien, nous vous prions de vouloir bien luy permettre de nous en faire part, tant sur l'explication de cette légende, que sur le sujet du vœu, ou de l'érection de cette Statue du culte qu'on pouvoit luy rendre en ce pays, & enfin du sujet & du temps de l'Eclipse fatale à la divinité. Je suis, Monsieur, vôtre, &c.

Comme vous avez un goût merveilleux pour les Ouvrages d'esprit, je ne sçaurois vous don-

ner une meilleure nouvelle qu'en vous apprenant que le Sr Jean Villette, Libraire de la rue S. Jacques , commence à debiter un second volume des Poësies de l'Illustre Madame des Houlières. Tout ce qu'elle a fait est d'une beauté & d'une force à laquelle on ne peut rien ajoûter & son nom qui ne peut manquer de vivre éternellement , est mis avec beaucoup de justice, parmi ceux de nos plus grands Poëtes. Ce second volume contient aussi quelques pieces de Mademoiselle des Houlières, sa Fille, en faveur de qui je ne vous diray qu'une seule chose. C'est qu'encore qu'elle ait tout l'esprit qu'on peut avoir , ce qui se rencontre en peu de personnes, cet avantage est en elle beaucoup moins confi-

derable que la bonté de son cœur , & la droiture de ses sentimens.

On vend aussi depuis quelques jours un livre nouveau, qui merite vostre curiosité. Il est intitulé *Rome Galante* , & divisé en deux parties. Dans la premiere l'Auteur a suivy pas à pas Jules Cesar dans ses conquestes d'amour , qu'il dit avoir esté aussi rapides que celles de guerre , & comme cet Empereur n'avoit pas de Cour fixe , cela fait que la Scene y change à tous momens. Dans la seconde Partie, on trouve un enchainement des aventures des personnes considerables , dont la Cour d'Auguste estoit composée. L'Auteur ne se nomme point , & fait seulement entendre qu'on doit beaucoup excuser d'un Cavalier

sans étude, & qui n'a eu d'autre employ que celui des armes. Cependant son stile est fort agreable, & ceux qui s'appliquent le plus à donner un tour aisé à ce qu'ils écrivent, ne le font pas bien souvent avec autant de succès. Enfin il n'y a rien qui soit plus capable de divertir que cette Histoire secrète de quantité d'événemens particuliers, arrivez sous les regnes des deux Empereurs que je viens de vous honorer. Elle se trouve chez le Sieur Jean Guignard Libraire au Palais, à l'entrée de la grand' Salle, à l'Image de S. Jean.

Le favorable accueil que le Public a fait à la Mappemonde du Sr de Fer luy a fait continuer son dessein, qui est de donner une grande suite de Cartes Géographiques, sur les nouvelles Observations.

La magnifique Europe qu'il vient de mettre au jour fait connoître qu'il n'est pas impossible d'accorder les Cartes qui ont été déjà faites avec celles qui se font aujourd'hui, en diminuant les longitudes selon les nouvelles & vraies Observations de Mrs de l'Academie Royale des Sciences. Cet essai hardi n'a pas mal réussi, selon ce que disent les plus habiles. Les ornemens de cette Carte sont tres-utiles, puis qu'ils donnent tant en description qu'en figures tres-bien dessinées & gravées, les mœurs, les forces, les richesses, les habits, les genies, les qualitez, les armes, & les Villes Capitales de chaque nation de cette partie du monde, avec une description Geographique d'une nouvelle methode.

Le même vient de mettre au

jour un Plan de Namur avec ses nouveaux Ouvrages.

Les environs de Namur tres-particuliers , depuis Charleroy jusqu'à Liege.

La Carte des nouvelles & anciennes Lignes de la Lis à l'Escout, tres-curieuse.

Le Bombardement de Bruxelles , avec le Plan de cette malheureuse Ville. Tous ces Ouvrages se vendent chez l'Auteur, à Paris, dans l'Isle du Palais, sur le Quay de l'Horloge, à la Sphere Royale.

Sur la fin du mois passé ; M. Guenet, Seigneur de Franqueville , Conseiller du Parlement de Rouën, & l'un des meilleurs partis de la Ville, épousa Mademoiselle de Machonville , Fille de M. d'Anviray de Machonville, Président à la Chambre des

Comptes de Normandie, Seigneur du Grumesnil, Baron de Baudemont, & autres lieux & de Dame... de Bec de lievre, Sœur de M. le Marquis d'Ocqueville, premier Président de la Cour des Aides; de M. de Brumare, Président au Mortier, de Madame le Guerchois, Veuve de M. le Procureur General de ce nom, & de Madame la Marquise de Cani. Cette nouvelle Mariée est très-jeune, & d'une taille agréable. Tous ses traits sont beaux, & elle a le teint d'une blancheur, qui va jusqu'à éblouir; mais ces avantages sont encore beaucoup au dessous de sa douceur & de son esprit. M. d'Anviray, Pere de M. le Président de Machonville, est mort Doyen du Parlement de Rouen. M. Gueñet qui vient d'épouser sa Petite Fille, n'a encore

que vingt quatre ans , & par la grande application qu'il a à bien remplir tous les devoirs de sa charge, & par ses manieres aussi insinuanttes que civiles , il s'est acquis à cet age l'estime de tous ceux qui le connoissent.

Le 12. de ce mois , on fit dans l'Eglise Cathedrale d'Auxerre , un Service solennel dont la magnificence & les particularitez meritent que le Public en soit informé. M. l'Evêque d'Auxerre avec tout son Chapitre , voulant donner des marques singulieres de l'estime qu'ils ont toujours eüe pour feu Mr^e César Philippe Comte de Chastellux, mort le 8. Juillet dernier , firent prier en leur nom toutes les Communautés & tous les Corps de la Ville , d'assister à ce Service, où il ne fut obmis aucune des Ceremonies

que l'on observe en ces sortes d'occasions. Ce qui y parut encore de plus singulier , c'est qu'on avoit exposé sur le Mausolée du deffunt , une épée , un baudrier , un surplis , & une aumusse pour marques du droit qu'il avoit , en qualité de leur premier Chanoine hereditaire , d'assister à tous leurs Offices en cet habillement , qui donna lieu au Roy , quand Sa Majesté passa par Auxerre en 1683. de s'informer des raisons que ce Comte avoit de paroistre en cet équipage dans l'Eglise Cathedrale , où la Cour entendoit la Messe. M. le Duc de Noailles , alors de quartier , ne manqua pas d'en avertir M. le Comte de Chastellux , qui se trouva au dîner du Roy , & luy apprit que ce droit estoit venu dans la famille par un de ses

T56 M E R C U R E

grands Peres , Claude de Chastellux , Marechal de France en 1418. qui acquit pour luy & pour sa posterité, cette qualité de premier Chanoine Hereditaire de l'Eglise Cathedrale d'Auxerre, avec droit d'assister à tous les Offices , en surplis & en aumusse , l'épée au costé, botté, éperonné , & un Oiseau sur le poing , pour avoir remis liberalement la Ville de Cravant , qui appartenoit à ce Chapitre, après en avoir soutenu le Siege , pendant six semaines à ses dépens , & avoir ensuite gagné la Bataille, dite de Cravant , où il avoit fait prisonnier de sa main le Connétable d'Ecosse , General des Assiegeans. Le Roy donna de grands éloges à M. le Comte de Chastellux, & luy dit que c'estoit un droit à conserver soigneuse-

ment dans une famille, comme une chose tres honorable. Messieurs du Chapitre ont voulu après sa mort luy rendre un honneur qu'ils devoient en quelque façon à un de leurs Confreres, d'une qualité aussi distinguée par sa naissance; mais ils ont sçu en mesme temps qu'ils le rendoient à un veritable Saint, dont la vie fait l'admiration de tous ceux qui l'ont connu. Feu M. le Comte de Chastellux a passé tout le temps de sa jeunesse à la guerre, attaché particulièrement à la personne de feu M. le Prince qui luy donna le commandement de la Compagnie de ses Gens-d'armes, & qui le fit Officier general dans les Armées. Après avoir servy dignement & avec distinction dans tous ces emplois, il se retira chez

Il y a Chastellux en Bourgogne, où il a mené pendant trente ans une vie si sainte & exemplaire, qu'on peut dire avec justice qu'il est mort en odeur de Sainteté. Il a laissé Dame Judith de Barillon sa femme, avec sept enfans, quatre garçons & trois filles. Sa Fille aînée Bonne de Chastellux, a épousé M. le Comte de Saint-Chaman. Son Fils aîné Philbert-Paul, Comte de Chastellux, a présent premier Chanoine hereditaire de l'Eglise d'Auxerre, est l'hiver dernier le Regiment de Tolles d'Infanterie. Celuy qui le suit est Henry de Chastellux, Capitaine dans le Regiment de Normandie; André, Chevalier de Chastellux, sert sur mer; Guillaume-Antoine de Chastellux n'est point encore dans le service. Il ne reste de Filles à égar

Blir que Mademoiselle Anne de Chastellux , Marie-Iudich de Chastellux estant Chanoinesse de Poulagy.

Il y avoit lieu de croire que les Ennemis , après avoir bombardé Dunkerque sans effet l'année derniere , prendroient des précautions si justes , qu'ils réussiroient mieux celle-cy dans cette mesme entreprise. Cependant le succès de leurs Machines a encore esté plus malheureux que celuy des précédentes. Je vous envoie une Relation que vous n'avez point encore lue dans aucunes Nouvelles imprimées.

LES ENnemis qui estoient moullés à l'entrée des Bancs, appareillèrent le 12. et sortirent à sept heures du matin, pour aller attaquer Rade.

Leur détachement estoit de soixante
Voiles. Il y avoit quinze Fregates de
trente à cinquante pieces de canon ,
plusieurs Brûlots ou Machines , dix
huit Galiotes , & ils commencerent à
nous tirer des Bombes estant à la voi-
le. Elles ne vinrent qu'auprès du
Chasteau de Bonne Esperance. Les
Galiotes s'approcherent , & mouil-
lerent à neuf heures environ à mille
toises du Fort. Elles continuerent de
tirer jusqu'à sept heures du soir , &
je croy qu'elles nous ont bien fait pre-
sent de douze cens de leurs Bombes,
dont aucune n'a donné sur le Chasteau
de Bonne Esperance. Deux ou trois
porterent sur le Chasteau Verd , &
onze dans le Risban , où il y eut un
Capitaine d'Infanterie tué. C'est le
plus grand tort que toutes les Bom-
bes des Ennemis nous ayent fait. Sur
les trois heures après midy , le Com-
mandant fit mettre un Pavillon com-

ge à son mast d'avant. Plusieurs Frégates & autres Bastimens mirent en même temps à la voile, & huit grosses Chaloupes s'avancèrent le long de la terre. Neuf des nostres commandées par M. de Montgon & M. de S. Paul, estoient mouillées à quelque distance du Risban à l'Ouest. Les neuf autres, commandées par M. le Marquis de Chasteau Renaud & M. le Chevalier de Luynes, estoient à l'entrée des Jettées. Lors que M. de Relingues apperçut le mouvement des Ennemis, il s'embarqua dans celle de M. le Chevalier de Luynes, qui est une de celles à canon de six livres de balle. Il en prit 3. autres aussi à canon de mesme, & M. de Chasteaurenaud le suivit, & cinq autres sans canon, & il alla joindre M. de Montgon, auquel il donna ordre de demeurer au mesme lieu pour observer les mouvemens des Ennemis. Dans ce bel ordre de bataille on alla

canonner leurs Chaloupes qui s'estoient avancées, & quelques Galioles qui estoient les plus proches. Quelques Fregates qui estoient mouillées auprès, & d'autres à la voile, tirent beaucoup de coups de canon, & les Galioles, des Bombes avec peu d'effet, car il n'y eut qu'un Soldat tué dans la Chaloupe de M. de Relingue. Celles des Ennemis se retirèrent sous le Canon de leurs Vaisseaux, les neuf autres revinrent à l'entrée des jetées, & M. de Mongon demeura toujours mouillé au même endroit. A quatre heures les Ennemis nous envoyèrent l'un après l'autre quatre Brulots. Toutes nos Chaloupes allèrent au devant, avec une extrême vivacité, & obligèrent ceux qui les commandoient d'y mesurer le feu d'un peu loin de nos Fars, & aux Bastimens ou Machines à feu. Lors qu'ils commencerent à bru-

ter nos Chaloupes y allèrent avec
 beaucoup d'assurance, y jeter des
 grappins pour les remorquer, & les
 empêcher d'aborder les Forts. Il y en
 eut deux qui échouèrent auprès du
 fort de l'Ouest, & les deux autres
 auprès de celui de l'Est. L'on ne peut
 agir avec plus de conduite & de va-
 leur que Mrs de Chasteaurenau &
 de Saint Paul, de la Bruyere, & de
 Lanion, qui commandoient les Cha-
 loupes, ont fait dans cette action,
 où il falloit beaucoup de fermeté,
 dans l'incertitude où l'on estoit si ces
 Bastions enflamés n'estoient pas
 remplis de poudres, bombes & au-
 tres sortes d'artifices. A sept heu-
 res les ennemis leverent tous l'an-
 cre, & se mirent à dériver pour sor-
 vir de la rade. Le vent étant du
 côté de l'Ouest Nord-Ouest, peu fort,
 trois Galiottes, un autre petit Ba-
 stiment, & une Fregate de trente
 pieces de Canon, échouèrent sur le

Ban brack, au commencement de la nuit. Nos 18. Chaloupes allèrent pour les chercher, mais la nuit estoit si extraordinairement obscure, qu'il fut impossible de les trouver, donc ceux qui les commandoient furent fort fâchez, car ils avoient grande envie de les brûler. Elles revinrent après minuit rejoindre M. le Comte du Montal, qui attendoit M. de Relingue, au bout des Ictées. Il s'en alla au Risban où il a toujours couché pendant que les ennemis ont esté en presence. Au point du jour on vit que ces bâtimens qui avoient esté échouez s'étoient relevés. Les Galioites avoient gagné à l'Ouest, mais la Fregate estant encore auprès de nos forts, elle fut obligée d'en approcher en louvoyant, elle avoit plusieurs Chaloupes qui luy aidèrent. M. de Relingue sortit ainsi que M. de S. Paul avec les six Chaloupes de

Garde , & l'on tira fort juste & fort à propos du Fort de bonne Esperance sur la Fregate , lors qu'elle fut à la portée du Canon. Tout cela l'embarassa fort , & lay fit manquer de revirer. Elle s'échoua une seconde fois presque au même endroit. Les ennemis y envoyerent beaucoup de grosses & petites Chaloupes. Lors qu'elle fut à la bane , les dix huit nostres allerent droit à cette Fregate prenant un peu le dessus de la marée. Il y avoit quatre Fregates de 40. à 50. pieces mouillées à demy portée de canon de l'échouée. Cela ne les empêcha pas d'y aller sans retardement. M. de S. Paul & M. de la Bruyere , ausquels M. de Relingue avoit donné ordre d'y mettre le feu , firent tirer le canon de la chaloupe que commandoit M. de la Bruyere sur plusieurs de celles des ennemis qui n'en estoient qu'à la portée du

pistoles. Le Capitaine & les Officiers qui estoient dans la Frégate, & tous ceux qui estoient restez dedans, demanderent quartier. M. de la Bruyere entra tout dedans, fit embarquer dans nos Chaloupes tous les Hollandois qui y estoient au nombre de soixante, mit le feu en arriere & en avant, & se retira avec toutes les autres Chaloupes hors la portée du canon des ennemis, & ils demurerent mouilleez jusqu'à ce que la frégate fust toute en feu. On a esté fort heureux dans cette action, n'y ayant eu que deux Matelots tuez & un blessé dans la Chaloupe de M. de Charost. Après cette expedition les ennemis sortirent de la rade & rejoignirent le soir les Pavillons qui estoient demeurez mouilleez à plus de trois lieues d'icy. Ils ont levé l'ancre ce matin, pour gagner la merée du côté du pas de Calais. M. du Men-

ral est très-content de la marine, & généralement tous les Gouverneurs des Places d'anseur qui étoient à cette action, rendent justice à tous les Officiers qui ont parfaitement fait leur devoir.

Les têtes des jetées de ce Port qui sont le plus exposées au feu des ennemis, estoient commandées par Mrs Batt & S. Clair, Capitaine de Vaisseaux du Roy. L'on ne peut mieux faire qu'ils ont fait ; les Vaisseaux des ennemis qui s'en sont un peu trop approchez, ont eu lieu de s'en repentir. On ne pouvoit pas choisir deux plus braves Officiers, pour le commandement de ces deux postes : car ils sont aussi délicats que fortification qui soit au monde, & pour le mieux connoître, on n'a qu'à se figurer deux forts de bois sur l'eau exposés au feu des brulots, du canon, des bombes, & autres machines de

guerre, sans que les autres fortifications du Port, puissent les soulager ny deffendre en aucune maniere que ce soit.

Quoy que cette Relation soit fort ample, je ne laisse pas d'ajouter icy de nouvelles particularitez, tirées de quelques autres Relations qui font voir le peu d'effet des Bombes des Ennemis.

L'Armée ennemie ayant appareillé le 11. au matin pour s'approcher des Batteries avancées, commença à bombarder entre huit & neuf heures, & s'appliqua uniquement à tirer sur le Risban, & sur les Châteaux d'Esperance & Chasteau vert. Il ne tomba que dix Bombes dans le Risban, dont deux ou trois seulement firent quelque dommage au bastiment, & sur tout aux toits & aux planches. Les autres tomberent sur les
Plates

Plates formes, où elles ne firent que leurs trous. Il ne tomba qu'une Bombe dans le Chasteauvert, qui ne fit autre dommage que de percer la Plate forme, & faire un trou de quatre à cinq pieds dans les fascina- ges. Il en tomba plusieurs autour du Chasteau d'Esperance & sur les ber- mes, mais il n'en tomba aucune dans ce Chasteau.

Toutes leurs Bombes tomberent à plus de cinq cens pas du corps de la Place, les Galiotes des Ennemis ne s'estant point postées du costé de l'Est, d'où elles pouvoient bombarder la Place; elles n'oserent s'y engager, de crainte d'estre surprises par les marces, qui auroient pû ne pas per- mettre à celles qui s'y seroient ex- posées, de retourner à leur corps de reserve qui estoit à l'Ouest. On cessa de tirer de part & d'autre sur les six heures du soir, parce que les Courans

Aoust 1695.

H

de la marée perdante favorisèrent la retraite des Vaisseaux ennemis ; mais en mesme temps ils causerent la perte d'une Fregate de quarante canons , de deux Galiotes à bombes , & de deux Brigantins , qui tous quatre échouèrent sur le Ban Brack , vis à vis de nos Batteries avancées. Dans le fort du combat les Ennemis envoyèrent quatre Brûlots , dont quelques uns ressembloient à des Fregates de quinze à vingt canons. Deux de ces Brûlots vinrent échouer environ à cent cinquante toises du Rusban , les deux autres tombèrent au gré des Courans , & furent poussés devant les deux Chasteaux. Ils vinrent échouer à l'Est du Chasteau-vert , & les Chaloupes du Roy vinrent avec une intrepidité sans égale détourner l'effet de ces Brûlots.

Voicy l'Extrait d'une autre Relation.

Les Ennemis ont jeté douze cens vingt sept bombes, plusieurs carcasses & boulets rouges. Neuf bombes sont tombées dans le Risban; savoir cinq dans les logemens, qui firent leur trou, & quatre dans les plates formes, dont l'une tua M. du Bordage, Capitaine dans le Regiment de Humieres, que la curiosité y avoit attiré. Vne bombe tomba dans le Fort vert, commandé par M. de Saint Clair, Capitaine de Vaisseau. Elle ne fit qu'un trou, & tomba ensuite dans la mer. Il n'en tomba point dans le Fort de l'Esperance, où commandoit M. le Chevalier Bart, quoy que le plus avancé, & le plus exposé au feu. Le reste tomba aux environs des Forts du Risban & du Canal. On remarqua que ces bombes extraordinaires ne portent pas plus loin que les ordinaires, quatorze & seize censtoises.

A onze heures & demie , huit Navires de guerre de quarante à cinquante canons , commencerent à tirer sur le Fort de Bonne Esperance , donnant leurs bordées en passant de l'Ouest à l'Est , & revenant de l'Ouest ce qui continua sans effet jusqu'à cinq heures du soir , avec le plus beau feu que les Ennemis pussent desirer.

Les Forts & le Risban firent grand feu sur ces Navires , particulièrement le Fort de l'Esperance , où Mrs du Montal & de Relingues estoient presens. Ces Navires furent fort endommagez , & perdirent bien du monde.

Sur les trois heures ils détacherent 17. brûlots , pour aborder nos Forts , à dessein d'y attacher leurs machines à la faveur de la fumée ; mais nos dix-huit Chaloupes qui les observoient , s'estant avancées pour em-

pêcher la retraite de ces brûlots, les obligerent d'y mettre le feu de loin, & de les abandonner; ce qui donna lieu à nos Chaloupes de les faire échouer à vingt ou trente toises de nos Forts. Parmi nos dix. huit Chaloupes, il y en a quatre qui ont un canon de six livres de balle en maniere de courcier.

A quatre heures la Fregate qui estoit échouée au Brach s'estant remise à flot, & voulant passer de l'Est à l'Ouest pour rejoindre l'Armée, nos Forts la canonnerent de si bonne grace, qu'ils l'obligerent d'échouer une seconde fois sur un autre banc. Nos Chaloupes y allerent à cinq heures du matin, & malgré le grand feu de quatre Navires de guerre qui n'estoient qu'à demiportée du canon, M. de S. Paul, Capitaine de Vaisseau, aborda la Fregate, sur laquelle M. de Hays, Irlandois, & M. de

Troghmorten, Anglois monterent des premiers le sabre à main. Soixante & trois hommes de l'équipage furent amenez dans la Ville, avec le Capitaine & le Lieutenant, & on brûla la Fregate. Les Ennemis ont tiré plus de deux mille coups de canon.

Les Ennemis s'estant retirez de devant Dunkerque, parurent le même jour 13. à la Rade de Calais, & y mouillèrent l'ancre. Une de leurs Fregates de trente canons, vint en faire tirer dix volées. Le temps estoit beau & ils avoient le vent favorable. Cependant ils en demeurèrent là. Le vent leur devint contraire la nuit. Le 16. ils commencerent à se retirer, & le 17. on ne los vit plus.

Voicy l'Extrait d'une Lettre de Casal, écrite au commencement de ce mois.

M. le Duc de Savoye, & tous les Generaux de cette Armée nous comblent d'honestetez. J'eus l'honneur hier de dîner encore chez S. A. R. où j'avois esté plusieurs fois receu avec beaucoup d'ouverture de cœur. Il me fit la grace de s'entretenir avec moy à l'issue du dîner pendant plus d'une heure. Nous avons esté aujourd'huy regalez chez M. de Leganez au Camp des Espagnols, où nous nous sommes trouvez à table avec les Louvignies, les Comtes de las Torres, le Duc de Sesto, le Marquis d'Aguilar, les Palavicins, les Pimantels, les Borromées & les Trivulces. Nos mines & nos fourneaux font merveilles, & une infinité d'Ouvriers travaillent à la démolition de cette Place. S. A. R. m'assura hier que cela seroit finy dans un mois, & que dans ce temps là elle nous mettroit sur les Frontieres de France.

M. le Prince Charles de Brandebourg, Frere de M. l'Eleiteur, âgé d'environ vingt quatre ans, est mort icy d'un excès d'amour pour une Dame de Turin, Veuve, qui a des Enfans, beaucoup d'esprit, & d'une mediocre beauté. Ce Prince prétendoit l'avoir épousée, & sur le bruit de ce mariage, M. de Savoye ayant fait mettre cette Dame dans un Convent, ce jeune Prince au desespoir de ne pouvoir plus voir sa nouvelle Eponse, fut surpris d'abord de fièvre, & rien autre chose ne l'a fait mourir que sa passion demesurée.

Vous avez appris la perte que le Diocese de Paris a faite de Messire François de Harlay de Chanvalon, son Archevêque, Duc & Pair de France, Commandeur des Ordres du Roy, nommé par Sa Majesté au Cardinalat, Proviseur de la Maison

de Sorbonne , & Supérieur de celle de Navarre , Abbé de S. Pierre de Jumiege , & l'un des quarante de l'Academie Francoise. Il mourut subitement le Samedi 6. de ce mois , âgé de soixante & dix ans moins huit jours , en sa maison de Conflans , à deux lieues de Paris , ayant été six heures à l'agonie. Le soir on apporta son corps à Paris , & le lendemain Dimanche 7. Il fut exposé toute la journée sur un Lit de parade dans une des chambres de son Palais Archiepiscopal , où tout Paris l'alla voir en foule. Il estoit en Soutanne violette , en Rochet & en Camail violet , avec la Croix pectorale , & le Bonnet quarré. Il y avoit quatre coussins aux quatre coins du Lit , deux au chevet , & deux aux pieds. Sur les deux du che-

H 5

ret estoient la Croix Archiepiscopale à la droite, & la Crosse à la gauche; & sur ceux des pieds, son *Pallium* & sa Mitre à la droite, son Cordon avec la Croix de l'Ordre du Saint Esprit sous sa Couronne Ducale, à la gauche. Aux pieds du Lit estoit une Credence, sur laquelle on avoit mis un Crucifix, quatre Chandeliers d'argent, & un Benitier. Tout cet appareil estoit élevé sur une estrade de plusieurs degrez, avec soixante cierges sur des chandeliers d'argent, & plusieurs Lustres de cristal remplis de bougies, qui estoient suspendus en divers endroits de la chambre. Aux deux costez du Lit estoient deux Autels où l'on dit des Messes tout le matin, & l'on avoit préparé plusieurs siéges & bancs pour un grand nombre.

bre d'Ecclesiastiques, qui prioïent continuellement en Surplis autour du corps. Le soir, on l'embauma, & on le mit dans un cercueil de plomb, & le jour suivant ce cercueil fut exposé sur le même Lit de parade, couvert d'un Poële de velours noir; croisé d'étoffe d'argent & bordé d'hermine, le tout disposé comme le jour précédent, à l'exception que ce Lit & tout l'appareil estoient de deuil, les honneurs couverts de crespes, toutes les chambres, les salles, la cour & la porte du Palais tendus de drap noir, avec les Ecussions de ses Armes sur des litres de velours noir, sur les cierges, sur tous les paremens, & en divers autres endroits. Tout le peuple eut encore la liberté de le venir voir jusqu'au soir du lendemain.

H 6

Mardy. 9. les Gardes & Suisses faisant passer tout le monde par une porte , & sortir par l'autre pour éviter la confusion. L'on dit pareillement des Messes sur les deux Autels pendant ces deux jours. Le Chapitre de Nostre-Dame luy vint jeter de l'Eau benite , de mesme que l'Hostel de Ville , les quatre Mandians , & quantité de Communautez.

Le Mardy neuvième , sur les huit heures du soir , se fit le convoi de son Palais Archiepiscopal en l'Eglise Metropolitaine de nôtre Dame , en l'ordre qui suit. Les Pauvres petits enfans trouvez , en surplis. Les enfans gris de l'Hôpital General. Les enfans bleus de la Trinité , & les enfans rouges portant chacun un Flambeau de Cire blanche , Les Peres Capucins , les Cordeliers ; les Jacobins , les Augustins , & les Carmes , tous un Cierge à la main , suivant chacun leur Croix , qui étoit accompagnée de deux Flambeaux de cire blan-

che, la grande Confrairie de nôtre-Dame aux Seigneurs; Prêtres, & Bourgeois de Paris, chacun en surplis, marchant deux à deux, avec quantité de petits enfans d'hopitaux à côté, portant des Flambeaux pour les éclairer. Le Chapitre de nôtre-Dame allant pareillement deux à deux, éclairez de même par de petits enfans d'hopitaux, qui portoient des Flambeaux. Mrs de la Justice de nôtre-Dame en Robes du Palais, & tous les Officiers de M. l'Archevêque en longs manteaux de deuil. Après, venoit l'Ecuyer de ce Prélat, en Epée, & en long-manteau, dont la queue étoit portée par un valet de pied. Il tenoit le Cordon & la Croix de l'Ordre du S. Esprit, avec la Couronne Ducale, le tout couvert d'un grand Crespe, & autour de luy étoient les quatre premiers Aumôniers du defunt, en soutane, Rochet & Manteau-long. Le corps de M. l'Archevêque suivoit, couvert d'un poêle de Velours noir herminé par les bords, & croisé de moire d'argent. Il étoit précédé de son Confesseur en Robe de deuil, & porté par huit Ecclési-

ffiques en surplis, environné de soixante petits enfans de chœur aussi en surplis, portant chacun un chandelier d'argent avec un cierge, où estoient attachées les Armes du deffunt, & quantité de valets de pied en deuil avec des Flambeaux.

Le Crieur qui avoit disposé tout l'ordre de cette cérémonie lugubre, venoit ensuite en Robbe du Palais, de drap noir, & conduisoit les Parens du deffunt, à la tête desquels étoient Messire Achille de Harlay, Comte de Baumont, premier Président du Parlement, & Mre Nicolas Auguste de Harlay, Comte de Cesi, Conseiller d'Etat. Après le deuil suivoient les amis, entre lesquels étoient M. l'Evêque Comte de Noyon, M. l'Archevêque d'Aix, M. l'Evêque de S. Malo, M. le Prince de Courtenay, M. Molé de Ste Croix, & quantité d'autres

personnes de la premiere qualite, tout ce cortege éclairé par un grand nombre de valets en deuil, portant des Flambeaux de cire blanche. Le Corps estant arrivé à nôtre Dame, fut mis au milieu du Chœur, sur une estrade, & sous un Dais de Velours noir frangé d'argent avec les armes, & après les prieres accoustumées, il fut inhumé devant l'Autel, vis à vis la Chaire Archiepiscopale, auprès du corps de Mre Hardoin de Prefixe, Archevêque de Paris, son predecesseur.

Le Jeudi 11. de ce mois, le Chapitre de nôtre Dame célébra un service pour le Repos de son ame. Le Chœur de l'Eglise, la Nef, & les portes estoient tendues de drap noir, comme le jour du Convoi, avec un rang de Cierges sur le Jubé, & deux Litres

d'écussions sur la façade de la principale porte du parvis. La représentation du deffunt étoit au milieu du Chœur sous un riche Dais , couverte d'un Poisle herminé, & environné d'un grand nombre de cierges sur des Chandeliers d'argent : le tout aux armes du deffunt. La Chapelle des Dames étoit à la basse Voute du Chœur , du côté de l'Archevêché , tendue de même de drap noir , l'Autel paré de riches Ornaments de deuil , avec grand nombre de cierges & écussions. Mre Jean Baptiste de Bongueret le Blanc, Doyen de nôtre Dame, celebra la Messe , deux Chanoines servant de Diacre & de Soudiacre. Les Archevêques & Evêques de l'assemblée du Clergé , & les autres qui estoient à Paris y vinrent. Ils étoient au nombre

de trente-neuf en Camail, Rochet, & Bonnet quarré. On les avoit placez proche l'Autel à costé de l'Evangile sur des fauteuils, & on avoit mis au devant de chacun d'eux, un pliant avec un carreau de drap noir: les Abbez de l'assemblée, & plusieurs autres Abbez de qualité étoient après eux en soutanes, & longs manteaux. Les Chanoines de notre-Dame laisserent les premières chaires du Chœur, pour les assistans. Les Parens se mirent à la droite, ayant en teste M. le premier Président du Parlement, & les Amis à la gauche, dont le premier étoit Mre Armand de Bethune, Duc de Charost, Chevalier de l'Ordre du S. Esprit; & les Officiers se mirent sur des bancs, aux pieds de la représentation, les Aumôniers & Ecclesiastiques.

tiques estant les premiers. La Messe fut réponduë par la Musique du Chapitre, & après que tout fut finy, les Parens & Amis allerent jeter de l'eau benite sur la Sepulture, où M. l'Archevêque a esté inhumé.

Quand vous pourriez ignorer le rare merite de cet illustre Prelat, en qui la profonde érudition répondoit à une vivacité d'esprit extraordinaire, & qui accompagnoit les dons merveilleux qu'il avoit reçûs de la nature, d'un extérieur affable qui gaignoit tous ceux qui le voyoient, vous en seriez convaincuës en faisant reflection sur toutes les dignitez qu'on a vûës unies en sa personne. Il fut sacré Archevesque de Rouen le 28. Decembre 1651. sur la demission de Messire François de Harlay son Oncle, Archevêque de la même Ville, & Abbé de S. Victor lez Paris, l'un des plus doctes Prelats de son Siècle; qui mourut deux ans après, & le Roy le nomma à l'Archevesché de Paris, le 3. Janvier 1671. dont il fut mis

en possession le 18. Mars de la même année. Sa Majesté l'avoit nommé Commandeur du Saint Esprit, dès l'année 1661. & elle le nomma au Cardinalat en 1690. Il estoit Fils de Messire Achille de Harlay, Marquis de Breval & de Chanvalon, & d'Odette Vaudetar. Dame de Nerville, & petit Fils de Jaques de Harlay Sieur de Chanvalon, premier Ecuyer & Mestre de Camp du Regiment des Gardes de François de France, Duc d'Anjou, & d'Alençon, puis Chevalier des Ordres du Roy & Gouverneur de Sens en 1582. & de Catherine de la Marc Dame de Breval, Fille de Robert IV. Prince de Bouillon, Maréchal de France.

Le Roy a donné à M. l'Evêque d'Orleans, son premier Aumônier & Commandeur de ses Ordres, sa nomination au Cardinalat en la place de feu M. l'Archevêque de Paris. Sa Majesté qui connoist parfaitement l'importance de cette éminente dignité, n'y a jamais nommé que des personnes recommandables par leur naissance & par leur mérite. Vous sçavez que M. d'Orleans est de la Mai-

son du Cambout de Coislin, qui est l'une des plus grandes & des plus anciennes Maisons de France, distinguée par les Emplois, les Charges & les Dignitez qu'elle a possédées. Vous sçavez aussi qu'elle a donné & reçu de tres illustres alliances, comme je vous l'ai marqué en plusieurs occasions. J'ajouteray seulement icy que M. l'Evêque d'Orleans est Frere de M. le Due de Coislin, Pair de France, Chevalier des Ordres du Roy, qui est universellement estimé par tout ce qui peut rendre recommandable un homme de son rang. Le choix que le Roy a fait en la personne de cet illustre Prelat, a esté suivi d'un applaudissement general. La Cour & la Ville, les Grands & les Petits ont parlé le mesme langage, & il a la satisfaction de se voir élevé à la dignité de Cardinal sans envie. Il s'est attaché au Roy dès son enfance par la Charge de premier Aumônier, & il est si assidu à son Diocese, qu'il ne peut presque prendre quelque petite partie de l'année pour faire les fonctions de sa Charge auprès de Sa Majesté. Ainsi il paroît que

son cœur est moins à la Cour, qu'au Troupeau dont Dieu luy a remis la conduite. Celle qu'il observe est si régulière & si exacte, que la médifance n'y a jamais donné la moindre atteinte. On ſçait que la modestie est son caractère particulier, quoy qu'il ſoit magnifique dans les occasions qui le demandent. Il n'y a point de Prelat dans l'Eglise qui ſoit plus aimé dans son Diocèse, que l'est M. d'Orleans dans le ſien. Il y donne plus qu'il ne reçoit, en prenant ſoin d'y faire regner les bonnes mœurs & la diſ. Ecc. par ſes aumônes, par ſon affabilité, & par ſon exemple. M. le Duc de Coiſlin eſtant de l'Academie Francoiſe, cette Compagnie n'eut pas plutôt appris que le Roy avoit nommé M. d'Orleans aux Cardinalat, qu'elle députa M. Charpentier Doyen, & M. le Comte de Crecy, pour luy témoigner la part qu'elle y prenoit.

Elle a fait faire le meſme compliment à M. l'Evêque Comte de Noyon, Pair de France, & Conſeiller d'Eſtat ordinaire,

par M. Boyer , & M. l'Abbé Testu-Mauroy , sur ce que Sa Majesté l'a nommé pour la place de Prelat Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit , vacante par la mort de M. l'Archevêque de Paris. Le Roy dit à ce Prelat d'une maniere tres obligeante , que n'ayant qu'une seule place de Commandeur à donner , il avoit jetté les yeux sur luy pour la remplir. Comme il y en a peu dans l'Ordre pour le Clergé , Sa Majesté ne les donne qu'au grād merite , & à la haute naissance.

Les Docteurs de la Maison & Societé de Sorbonne , assemblez au nombre de soixante & treize , parmy lesquels se trouverent plusieurs Evêques , élurent en mesme temps , & tout d'une voix pour Proviseur, M. l'Archevêque Duc de Reims premier Pair de

France , & Docteur de la mesme Societé depuis près de trente années , & ils se sentirent d'autant plus portez à faire ce choix, qu'ils sçavoient qu'il seroit très-agréable à Sa Majesté. Ce titre met celuy qui le possède à la tête de la Sorbonne , & luy donne droit d'assister à toutes les délibérations qui s'y font. C'est une dignité qui ne se donne qu'aux personnes de la plus haute élévation. M. le Cardinal de Richelieu , a qui la Sorbonne doit tant en a esté Proviseur.

M. l'Evesque de Meaux , est presentement Superieur de Navarre. C'est la mesme dignité sous un autre nom. Toute la difference qu'il y a, c'est que la Sorbonne nomme les Proviseurs, & que le Roy nomme les Supérieurs du College de Navarre. Il

est vray que dans cette occasion; Mrs de Navarre ont député à Sa Majesté pour luy demander M. de Meaux. Ce Prieat, fameux par tant de Sermons prêchez dans sa jeunesse, lors qu'il estoit appelé M. l'Abbé Boudet, a l'avantage d'avoir heureusement travaillé à la conversion d'un nombre infini d'Heretiques; aussi peut-on dire que personne n'entend mieux que luy les matieres de Religion.

Le vray merite, la pieté sincere, & les vives lumieres du Roy à connoistre parfaitement l'un & l'autre, ont donné l'Archevêché de Paris à Messire Louis-Antoine de Noailles, Evêque & Comte de Chalons, Pair de France. On auroit sceu plutôt sa nomination, si la modestie n'avoit point combattu long-tems avant que

que de l'accepter : mais enfin Sa Majesté ayant voulu absolument qu'il se chargeast de conduire un si grand Troupeau , il n'a pû se dispenser de luy obeir. On sçait qu'il est d'une Famille toute modeste , & toute sage , que M. le Duc de Noailles son Frere , marche sur les traces de feu M. le Duc de Noailles leur Pere , & que Madame la Duchesse de Noailles leur Mere , est encore aujourd'huy un exemple de vertu & de pieté : qu'elle estoit Dame d'Atour de la feuë Reine-mere du Roy . & qu'au milieu de la Cour où sa beauté estoit admirée, elle a toujours fait voir la mesme modestie , la mesme vertu, & le mesme détachement du monde.

La mort de M. l'Archevesque de Paris, a esté suivie de celle

Novst 1695.

I

de Messire François d'Argouges
Seigneur Baron des Baronnie
du Plessis , d'Argouges , le Fay
Billot. Gland , de Tilvot , les
Greves , & autres lieux , Con-
seiller ordinaire du Roy & ses
Conseils d'Etat , & au Conseil
Royal de ses finances , qui mour-
rut aussi d'apoplexie à Versailles
le 16. de ce mois, âgé de 73. ans.
Son corps fut apporté le lende-
main à Paris , & fut inhumé en
l'Eglise de saint Paul. C'é-
roit un Juge très-capable , très-
intégre, & des plus éclairés. Il
étoit Intendant des affaires de
Madame la Princesse de Conti
Dôüairiere , & avoit esté sur in-
tendant de la maison de la Reine
Mere du Roy , Maistre des Re-
questes de l'Hôtel de sa Majesté
& premier Président au Parle-

ment de Bretagne. Il avoit épou-
sé Anne de Hodic, fille de Mes-
sire Pierre de Hodic, Seigneur
de Marly, Président en la qua-
trième Chambre des Enquestes,
& de Claude Phelypeaux de
Pont-Chartrain. Il laisse entr'au-
tres enfans, Messire Florent
d'Argouges Maître des Reques-
tes, cy-devant Intendant à Dijon
& auparavant Conseiller au Par-
lement de Bretagne; Messire
François d'Argouges, Evêque de
Vannes, Docteur de la maison
de Sorbonne, Abbé de nôtre Da-
me de la Valasse, & N. d'Argou-
ges Epouse de Messire Jean de
Creil, Chevalier Seigneur de
Bornezeau, Maître des Reque-
stes, cy-devant Intendant à Or-
leans.

La place de Conseiller d'Etat
ordinaire, qu'avoit feu M. d'Ar-

gouges a esté. donnée à M. le Comte d'Avaux Ambassadeur en Suede , & M. Amelot , Ambassadeur en Suisse , a esté fait Conseiller d'Estat de Semestre , en la place de M. le Comte d'Avaux. On peut voir par là la Justice de Sa Majesté , qui pour remplir ces grands postes , choisit des gens qui ont exercés de grands emplois pendant plusieurs années & dont le merite est confirmé par la maniere, dont ils s'en sont acquitez.

M. Daguesseau Conseiller d'Estat a eu la place du mesme M. d'Argouges, Conseiller au Cōseil Royal des finances. Je n'ay rien à vous en dire, sinon qu'il est si generalement estimé , aussi bien que M. Daguesseau son fils , qui tout jeune encore est Avocat General, qu'il n'y a qu'une seule

voix surtout ce qui le regarde. Cette place de Conseiller au Conseil Royal des finances , est d'autant plus considerable qu'il n'y en a que deux , dont l'une est remplie par M. Puffort.

La petite Galerie du Louvre , qu'on nommoit *La Galerie des Rois* , parce qu'on y voyoit tous les Portraits des Rois de France , ayant esté brûlée peu de temps après le mariage du Roy , Sa Majesté qui ne cherche qu'à faire fleurir les beaux Arts , en fit bastir une nouvelle , qui fut nommée *Galerie d'Apollon* , M. le Brun eut l'ordre , non seulement d'en faire les Tableaux , mais d'ordonner de tout ce qui pouvoit servir à l'embellir & à l'enrichir ; & les plus habiles Sculpteurs y furent employez. On vient de graver les Ouvrages de cette Galerie , qui contiennent quarante & une Estampes , auxquelles on a travaillé pendant huit années. Ces Estampes qui sont dédiées à S. M. lui furent présentées il y a quelques jours. Ce Prince les regarda toutes avec plaisir , marquant ce qui a-

voit esté peint , & ce qui avoit esté tiré des Esquisses de M. le Brun , & donna beaucoup de louanges à celuy qui a entrepris un si grand Ouvrage. Les Curieux les trouveront au Louvre , & les Portiers leur marqueront les lieux où elles se doivent vendre. L'Auteur qui n'a en veüe que sa gloire , & la satisfaction du Public , les donnera pour cinq ecus neufs , cherchant moins le profit qu'à retirer une partie des frais qu'il a faits pour un ouvrage de huit années , & qui contient un si grand nombre d'Estampes.

L'histoire des Revolutions de Suède au sujet de la Religion , n'étoit point encore connue parmi nous. Ceux qui en avoient écrit en nostre Langue , n'avoient presque pas pris la peine de jeter les yeux sur les originaux , dont peut-estre les noms barbares & le stile les avoient effrayez ; & par cette negligonce leurs histoires estoient tellement défigurées , qu'à peine les principaux événemens estoient ils reconnoissables. M. de V. ne les a pas imitez , & il n'a épargné aucun travail pour s'instruire exacte-

ment des faits. Aussi nous en donne-t-il un grand nombre qui nous sont tout nouveaux. La Vie du grand Gustave Vasa, Chef de la Maison de Vasa, est aussi extraordinaire, & pleine d'incidens aussi surprenans, que si elle avoit esté imaginée par l'Auteur d'un Roman, qui n'eust eu en vueë que le Grand & le Merveilleux. Il est certain que ce Hero seroit accompli, si l'on n'avoit à luy reprocher l'établissement du Luthéranisme en Suede; encore que, sur cela une conduite qu'on ne peut guere s'empêcher d'admirer, à ne la regarder que selon les regles de la politique & de la prudence humaine. Cette Vie qui tiens presque tous les deux tomes qui viennent d'estre donnez au Public, est assurément un morceau d'histoire tres singulier & dont nous n'avons eu jusqu'icy aucune idée exacte. Depuis que la Suede a pris autant de part qu'elle en a presentement aux affaires de l'Europe, les histoires de ce pays là ne pourront plus nous estre indifferentes, & enfin il n'y en a point de si éloignées, & même de si barbare, qui ne devinssent agreables

& attachantes par le stile de M. de V. & par le talent particulier qu'il a de bien raconter. Il l'avoit déjà fait voir par la *Conjuration de Portugal*, mais on peut dire que dans ce dernier ouvrage il s'est encore beaucoup élevé. Il se debite chez le Sieur Brunet, Libraire dans la grande Salle du Palais, au Mercure Galant.

Le Corps de Ville s'estant assemblé le seizième de ce mois, élut pour nouveaux Echevins M. le Tourneur, Sr du Tourneur, Conseiller du Roy en son Hostel de Ville, & Receveur général de l'Hostel Dieu de Paris; & M. Bruxelles, aussi Conseiller de Ville, à la place de Mrs Basin & Puyton. Ce dernier fit un discours tres-éloquent pour remercier la Ville de l'honneur qu'elle luy avoit fait, & marqua son zele & sa reconnoissance d'une maniere qui luy attira des applaudissemens de toute l'Assemblée. M. le Prevost des Marchands fit l'éloge des Echevins qui sortoient de charge, & de ceux qui entroient. M. le Procureur du Roy parla aussi sur ce sujet. Le 21. Mrs de Ville allerent à Versailles, & les nouveaux Echevins prêterent le serment

entre les mains de Sa Majesté. Le Scrutin estoit porté par M. Lambert de Vermont, Conseiller au Parlement. Il fit un tres beau discours, dans lequel il montra la grandeur du Roy par le nombre de ses Ennemis. Il parla aussi de la Capitation, & dit que l'exemple des Magistrats rendoit les ordres du Roy faciles à executer. Sa M. ayant témoigné la satisfaction qu'Elle avoit des services de ceux qui quittoient l'Echevinage, recommanda à Mrs de Ville de suivre en tout l'exemple de M. le Prevost des Marchands.

M. l'Evêque de Lodeve ayant porté la parole, lors que les Etats de Languedoc presenterent le Cahier Roy, ce Prelat fit un discours qui luy attira de grandes louanges de toute la Cour. Il fit voir que cette Province avoit toujours contribué aux besoins de l'Etat avec tant de plaisir, que c'estoit elle qui avoit proposé la Capitation, & qu'elle estoit cause qu'elle avoit esté établie dans tout le Royaume.

M. de Villacerf, Protecteur de l'Academie Royale de Pein-

ture & de Sculpture, écrivit dernièrement à ce Corps, que la mort de M. Mignard ayant fait vacquer la place de Directeur de leur Académie, le Roy luy avoit ordonné de luy faire sçavoir que son intention estoit qu'ils remplissent cette place, & que quoy que par le 11. article des Statuts de l'Académie il soit dit qu'elle pourra estre remplie d'une personne étrangere, & qui ne soit pas de l'Académie, Sa Majesté estant convaincuë qu'il y a dans son Corps quantité de Sujets d'un merite singulier, avoit desiré qu'il en fust choisi un d'entre eux; & que M. Coypel, Peintre ordinaire, & Recteur en charge, ayant toutes les qualitez nécessaires pour remplir cette place, Sa Majesté qui estoit tres satisfaite de sa capacité, de sa longue expérience dans son Art, & des services qu'il luy a rendus depuis plusieurs

années, luy avoit commandé de leur faire entendre que son intention estoit qu'ils le choisissent pour Directeur, & que ce choix luy seroit tres-agréable, Après la lecture de cette Lettre, M. Coypel fut élu tout d'une voix & le fut avec tant d'agrément, que la pluspart luy dirent que son merite seul suffisoit pour le faire élire. Après son élection il proposa de nouveaux Reglemens, dont la Compagnie fut tres-satisfaite. Il a esté Directeur de l'Academie établie par le Roy à Rome. Ce poste est considerable, parce que le Directeur a sous luy tous les Etudians que le Roy y entretient,

La Charge de Chancelier Garde des Sceaux, vacante aussi par la mort de M. Mignard, qui possédoit celle de Directeur & de

Chancelier , ainsi qu'avoit fait M. le Brun. M. de Villacerf écrivit aussi à l'Académie , que le choix de M. Girardon, Sculpteur ordinaire, & Recteur en charge, feroit plaisir à Sa Majesté. Il fut élu de la même manière que M. Coypel. L'Académie n'auroit pu choisir de Chancelier que de son Corps , l'article XI. de ses Statuts portant , *que l'Académie choisira un Chancelier Garde des Sceaux entre les Recteurs, Professeurs ou Conseillers de ladite Académie.*

La dernière Enigme dont le mot étoit les *Ciseaux*, a été expliquée; les reclus de pierre taillée; la mère de la belle Mariane de Pierre-Size; par Mrs Garnier Procureur; J. P. d'Agneaux; Marc Antoine de la rue Vivienne; Barré de Rouen : saint Père est

Fils de Meaux : Roussel sieur de
 Saint Est du même lieu : Gabriel
 Bouillerot du fauxbourg saint
 Mareel : le Prieur de saint Mar-
 tin de la rue saint Chistophe :
 Tamiriste de la rue de la Ceri-
 saye : l'Aveugle favory de la rue
 Fleurie . le Chevalier Poisson :
 le bon petit Jean de la rue sain-
 te Croix : le poursuivant de chel :
 l'Amant assidu des deux sœurs :
 de Soissons : le grand Neptune
 de la rue Quinquempoix, & son
 infortunée Sœur : le Noble Bour-
 guignon de la longue allée : l'A-
 vocat du buste de pierre : le pro-
 cureur Banquier : le Medecin
 des nations du fort de Meulan :
 & le Berger ruiné du quay de la
 Tournelle : la petite montagne
 de Montfort, ; le Forgeron des
 cœurs de la Ville du Mans. Mes-
 demoiselles Rouviere & Turpin

de saint Laurens Rose fânderiere
 de la rue sainte Croix : la belle
 Polonoise : la loueuse de Co-
 quille du Quay des morfondus
 la belle Angelique de Dormans
 l'enjouée petite poulette de la
 porte de Richelieu : la Penelope
 Bourguignone : la Brunette de la
 Treille de la rue Quinquempoix
 la Penetrante Dorigny : les dou-
 ze Nymphes de la rue : la magni-
 fique de Meaux : la Nymphette
 Repartigny : & la belle Gue-
 dronnette de la Fontaine saint
 Michel de Meaux : la belle In-
 connuë du Faubourg S. Ger-
 main , & le plus amoureux de
 sous les hommes.

La nouvelle Enigme que je
 vous envoie , est de M. de la
 Tronche de Rouën.

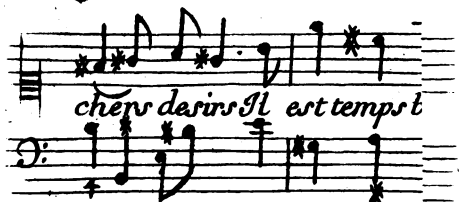
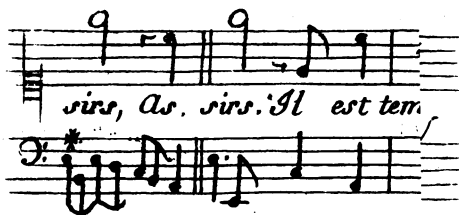
ENIGME.

JE suis presté toujours pour un
 champ de bataille,

GALANT.

207

On pour un triomphe de paix,



206

MERCURE

de saint Laurens Rose fanderiere
~~de saint Laurens Rose fanderiere~~ la belle

On pour un triomphe de paix ,
 Pour un tendis couvert de paille ,
 Et pour un temple auguste , ou pour
 un grand palais ,
 Je suis propre à l'amour, à la haine ,
 à l'envie ,
 Et même sur mon sein, on verroit un
 agneau ,
 Dormir à l'ombre d'un Ormeau ,
 Sans craindre que le loup luy pût ôter
 la vie .

Je croy que vous ferez content
 re de l'Air que vous trouverez
 icy noté.

AIR NOUVEAU.

Assés & trop long-temps, une
 importune absence

A troublé nos plus doux plaisirs.
 Il est temps, belle Iris, qu'enfin vostre
 présence ,

Remplisse nos plus chers desirs.

Après l'expédition de Dixmu-
 de & de Deinse, M. le Maréchal

de Villeroy passa la Lisle le 3. de ce mois, avec une partie de l'Armée & vint camper à Desselgem, à une lieuë d'Harlebec. Le 4. les Troupes qui avoient fait les Sieges de Dixmude & de Deinse, le joignirent. Il passa l'Isser, & vint camper sur le bord de l'Escault, où il séjourna le 5. Le 6. il passa l'Escault à Escanaffe & vint camper à Renay. Le 7. à Lessines. L'Armée fut fort incommodée de la pluye qui dura pendât tout le jour. Le 8. elle passa la Dendre & vint camper à Enghien, où elle séjourna le 9. pour y attendre le Convoy que M. le Marquis d'Harcourt y devoit amener de Mons. Il consistoit en beaucoup de quaiſſons de pain, & de biscuit, avec le gros Canon, & les Bombes. Ce Convoy estoit composé de cinq mille Chariots. Le,

toute l'Armée alla camper à
 Leuve entre Hall & Bruxelles.
 Le 11. elle arriva de bonne heu-
 re dans la Plaine d'Anderlecht,
 mais M. de Villeroy se trouvant
 trop éloigné de Bruxelles, passa
 le ruisseau & campa sur deux li-
 gnes, la gauche à Berckem, venant
 à Anderlecht, & puis retournant
 tout court par un crochet, la droi-
 te sur le Château de Gaybeck.
 L'Armée Ennemie étoit campée
 sur les hauteurs de Bruxelles,
 ayant une partie de sa droite au
 Fort de Monterey. Le reste occu-
 poit les derrières de Bruxelles
 jusqu'au Canal de Vilvorde. Elle
 étoit de l'autre costé de la Senne,
 sa gauche à Bruxelles, & sa droi-
 te tirant vers le bois de Soigne.
 M. de Villeroy alla reconnoître
 les Ennemis & remarqua qu'ils
 étoient campez ainsi que je

viens de vous le dire. L'Armée demeura en alte pendant tout ce temps-là, & en attendant qu'on eust disposé le Camp pour investir la Ville de ce costé-cy de la riviere, ce qui se fit de cette sorte. Les brigades de Cavalerie furent meslées avec celles d'Infanterie, le tout sur une même ligne, la gauche vis à vis de la Ville, & la droite s'étendant le long de la riviere, & faisant face à l'Armée de M. de Vaudemont, mais cependant hors la portée du canon. On entra dans le Camp à trois heures après midy. M. le marquis d'Harcourt estoit demeuré vers Enghien, pour favoriser les Cōvois que l'Armée devoit recevoir, & il avoit esté joint par quelques Troupes arrivées de Normandie.

Les Ennemis avoient parmy

les leurs trois Regimens de Refugiez François, dont cent Soldats & quelques Officiers déserterent pour se rendre à l'Armée de M. de Villeroy. Toute l'Infanterie ennemie estoit en bataille sur le bord de la Riviere lors que nostre Armée arriva, mais elle se retira bien tôt après, apprehendant d'estre forcée, parce qu'en arrivant M. de Villeroy ordonna de faire des boyaux, pour mettre à couvert les Batteries de Bombes & de Canons. On les fit sur les hauteurs du Village d'Anderslecht, où estoit le quartier general.

Sur les quatre heures après midy, les Ennemis firent feu de deux Batteries, l'une de la Ville, & l'autre de leur Camp, avec six pieces de canon. Leurs remparts estoient bordez de Bourgeois.

qui furent bien-toſt écartez. Ils ſe croyoient en ſeureté, parce qu'ils avoient à leurs portes une Armée d'environ cinquante mille hommes bien retranchez; que l'on avoit inondé le front de la Ville depuis l'endroit où la Senne y entre juſqu'au Fort de Montereſy; qu'ils avoient fait un grand retranchement à la portée du piſtolet de leurs barrières, & de plus de trois toiſes de hauteur, & ſon talus qui avoit un grand chemin creux qui luy ſervoit de foſſé, & s'étendoit à plus de cinq cens toiſes dans la campagne. Ce retranchement couvroit la porte de Flandre, & il y avoit dedans neuf Bataillons. Les Ennemis avoient depuis fortifié trois moulins ſur noſtre gauche, le long d'un petit canal, & tous ces poſtes devoient eſtre forcez pour ap-

procher de la Place assez près pour la bombarder. Plusieurs pieces de canon les battirent l'aprèsdînée, avant que d'ouvrir la tranchée, qui le fut le soir du même jour à deux endroits, après qu'on en fut venu aux coups de main, pour chasser les Ennemis de tous les postes fortifiez dont je viens de vous parler : ensuite de quoy on ouvrit la tranchée en deux endroits, sçavoir à l'attaque d'eau qui est sur la droite, qui fut montée par M. d'Artagnan & par M. le Comte de Lusse, avec les Regimens de Piedmont & de Provence, & dix autres Bataillons. Toutes ces troupes firent merveilles, & emporterent un moulin fortifié & une Redoute, & poursuivirent ensuite les Ennemis dans un Fort dont ils les chasserent jusqu'aux portes de la

Ville, où cinq Grenadiers entre-
rent, & furent faits prisonniers.
M. de Longuerue qui comman-
doit le second Bataillon de Pié-
mont, fut blessé, un Lieutenant
du même Regiment tué, avec
quelques Ingenieurs, & trente à
quarante Soldats.

A l'attaque de la gauche, Mrs
de Rubantel & de Fourillo mon-
terent la tranchée avec les sept
Bataillons des Gardes, & les cinq
Bataillons qui composent la Bri-
gade du Maine, dont est le Regi-
ment de Bouillon. Ces Troupes
furent soutenues d'un détache-
ment des Gardes du Roy, en cas
qu'on en eust besoin pour l'atta-
que, qui commença par six cens
Grenadiers détachez des douze
Bataillons nommez, & par six
cens autres Soldats. Ces douze
cens hommes marcherent de

front, soutenus des douze Bataillons pour attaquer le retranchement dont je vous ay fait la description. Les Ennemis ne se défendirent presque pas, & se retirèrent après avoir fait leurs décharges. On les suivit jusque sur le bord du marais qui regne tout le long de la Ville. Les détachemens se posterent le long du marais, & les Bataillons dans les chemins creux du retranchement où estoient les Ennemis, qui firent pendant toute la nuit un grand feu de mousqueterie de leur chemin couvert, à l'endroit le plus proche du bord du marais, de sorte que les détachemens furent obligez de se retirer avant le jour à leurs Bataillons, les Ingenieurs n'ayant pû pendant la nuit faire qu'une banquette de nostre costé à la teste

seulement de l'ouvrage des Ennemis , qui firent plusieurs Batteries , dont nous fûmes assez incommodés pendant le jour M. de Montpesat , Capitaine aux Gardes, M. le Feron , Sous-Aide major; M. de Grenu , Capitaine des Grenadiers des Gardes , & Suisses , & un Officier de Greder , furent blessés en arrivant de la décharge que firent les Ennemis M. le Feron a l'épaule cassée , & M. le Chevalier de Mongon , Capitaine de Carabiniers, fut tué dans la tranchée, d'un coup de canon , derrière M. le Duc du Maine. L'action dura une heure ; les Ennemis y eurent environ trois cens hommes tuez ou blessés, & nous y avons eu 15. Soldats tuez , & 28. blessés.

M. de Rosen , & M. le Comte de Guiche

Guiche monterent la tranchée la nuit du 12. au 13. avec les Regimens de Navarre , de Guiche , de Humieres de Chartres & de Toulouse , à la teste duquel estoit M. le Comte de Toulouse , l'esponton à la main. Ce Prince donna à souper dans la tranchée à plusieurs Officiers. On ne peut se presenter aux perils de meilleure grace & avec plus d'intrepidité qu'il fait. Un de ses Palfreniers eut à Dixmude la teste emportée d'un coup de Canon , derriere luy. M. Tripoly , Capitaine des Grenadiers de Provence , eut le 12. au soir , le genouil percé d'un coup de mousquet. Depuis le 11. jusqu'au 13. au soir , on travailla à pousser la tranchée , à l'élargir , & à la mettre en estat de perfection , ainsi que les batteries de Mortiers & de Canon , pour tirer des boulets rouges. Pendant ce temps-là les Ennemis monterent plusieurs pieces de Canon , & tirerent sur les Cavaliers , qui portoient des fascines.

Le 13. au soir Monsieur le Duc du Maine retourna à la tranchée , comme Officier General , & le mesme soir M.

Aoust 1695.

K

le Marquis de Crequi & M. de Charost la monterent, l'un en qualité de Maréchal de Camp, & l'autre de Brigadier. On ne perdit cette nuit là que trois Soldats, dont un fut emporté pendant que le Regiment de Bourbonnois montoit la tranchée. Le même soir les batteries ayant esté achevées avec beaucoup de diligence, & tout étant en estat, & placé dans les lieux qui regardoient les quartiers de la Ville les plus peuplez, M. de Villeroy envoya M. d'Actagnan dans le Poste le plus près de la Ville, pour y faire faire un appel par un Tambour, qui avoit ordre de dire à la sentinelle qui se présenteroit, de faire venir un Officier, & qu'un des nostres avoit ordre de faire passer une Lettre à M. le Prince de Berghes, Gouverneur de Bruxelles, de la part de M. le Marechal de Villeroy, dont on attendroit la réponse pendant quatre heures. Voicy la lettre en propres termes.

Le Roy m'a ordonné de conduire son Armée aux portes de Bruxelles, & de la bombarder en représailles

des bombardemens que les Flotes ennemies ont faits, & s'efforcent tous les jours de faire des places maritimes de France. Cependant cette sorte d'hostilité repugne si fort aux inclinations de Sa Majesté qu'Elle m'ordonne de déclarer que si l'on veut de la part des ennemis, ne plus user à l'avenir de ce genre de guerre, Sa Majesté s'en abstiendra avec joye, & m'ordonne en ce cas de ne point passer outre au bombardement de Bruxelles, sous la condition que dans six heures on me rendra une réponse précise, & dans une forme si valable & si bien autorisée, que j'y puisse déferer. Sa Majesté a eu particulièrement en vûe, en accordant ce délai de six heures, de donner moyen à Madame l'Electrice de Baviere, & à toutes les Dames, de sortir de la Ville, si elles le jugent à propos.

L'heure accordée pour la réponse &c.

tant passée M. le Prince de Berghes envoya dire à M. d'Artagnan , que Monsieur de Baviere venoit d'arriver à l'occasion de la maladie de Madame l'Electrice de Baviere, qui avoit eu une fausse couche la veille , & que si l'on vouloit accorder encore une heure, M. l'Electeur feroit réponse lui même. On donna encore une demy heure par de là, laquelle estant expirée , M. d'Artagnan fit sçavoir qu'il ne pouvoit plus attendre.

On commença donc à tirer quelques bombes , après quoy on envoya de la part de M. le Prince de Berghes demander à parler à M. d'Artagnan , qui retourna par ordre de M. de Villeroy , & à qui M. de Pimantel remit un écrit signé, de la part de M. le Prince de Berghes , contenant *que la proposition touchant le bombardement , regardoit le Roy de la grande Bretagne , que si on vouloit donner 24. heures pour le lay communiquer , on rapporteroit sa réponse ; qu'au surplus on étoit obligé de l'honnêteté qu'on avoit pour Madamel'Electrice, & qu'elle*

logeoit dans le Palais du Roy : que si on bombardoit Bruxelles, il n'y avoit plus de réponse à attendre.

Comme cette réponse n'alloit qu'à faire perdre du temps, dès que M. d'Artagnan l'eût rapportée à M. le maréchal de Villeroy, les bombes que l'on n'avoit tirées, qu'une à une, & en quelque façon pour hâter la réponse, furent tirées par salves de 25. à la fois, & redoublées, de sorte que depuis sept heures du soir jusques à dix, que M. de Villeroy quitta les Batteries, il y avoit déjà une grande partie de la Ville en feu. Ainsi une Armée de cinquante mille hommes n'a rien osé entreprendre pour son salut. Il y avoit de plus, plusieurs détachemens, au nombre de plus de 30000. hommes, sçavoir dix aux ordres de M. de Virtemberg, dix autres à ceux de M. d'Atlone, douze aux ordres de M. de Thilly, & neuf qui pouvoient se joindre en moins de deux heures, tout cela n'a pas même fait un mouvement pour traverser nos convois, qui ont esté de Bruxelles à Mons, avec toute la tran-

quilité imaginable. Il est surprenant qu'on ait bombardé le 13. le 14. & le 15. & que tant de Troupes & tant de Generaux n'ayent esté que Spectateurs immobiles du malheur d'une Ville qu'ils avoient tant d'interest à secourir. D'ailleurs il n'estoit pas besoin de 24. heures pour attendre la réponse du Prince d'Orange, puis qu'il étoit fort près de Bruxelles, quand M. de Villeroy écrivit au Prince de Berghes.

J'ay oublié de vous marquer dans ce Journal, que monsieur le Duc du maine se donna de grands soins, afin que l'Artillerie fust bien servie, & qu'il voulut luy mesme faire jeter la premiere bombe. Ce Prince estant de tranchée, fit distribuer du pain & du vain à tous les Soldats qui la monterent avec luy, & regala tous les Officiers suivant sa maniere ordinaire, puis qu'il tient toujours une des plus grandes tables de l'Armée, où tous les Officiers sont bien venus.

J'ay aussi oublié, en vous parlant de ceux qui ont monté les tranchées à ce Siege, de vous

dire que Monsieur le Duc s'y est distingué , & qu'il fit distribuer de l'argent à toutes les troupes qui la monterent avec luy , pour les animer. Ce Prince voulut qu'il y eust cette nuit-là quelques mortiers de plus ; ainsi le feu fut plus grand qu'à l'ordinaire. L'Extrait que vous allez lire venant de nos Ennemis même , ne peut estre soupçonné.

Extrait d'une Relation en Flamand, imprimée à Anvers avec privilege du Roy d'Espagne, touchant le Bombardement de Bruxelles, & ce qui a esté brulé ou détruit.

L'Eglise Paroissiale , dite la Chapelle ,
L'Eglise des Brigitines ; avec partie de la maison.

Presque toute la place des Vallons.

Le Palais du Duc d'Arschot de la Duchesse de Modene.

224 MERCURE

Toute la ruë des Freres enterreurs de
morts , dits cellebroers.

L'Eglise de nôtre Dame de Bonsecours,
& nombre de maisons.

Toute la ruë nommé Vollestract, excepté
la maison du Mont de Pieté.

La grande rue entiere qui conduit à An-
derlecht : depuis l'Eglise saint Geri.

L'Eglise & le Convent des Cordeliers,
& toutes les maisons qui l'environ-
nent.

L'Eglise saint Nicolas avec son beau ca-
rillon.

Toute la maison de Ville excepté la bel-
le tour , qui est en son entier , quoy
qu'on y ait tiré plus de 200. coups
de Canon.

Un grand & beau logis, vis à vis l'hostel
de Ville , bâti par l'Infante Isabelle,
appellé Broothris.

La vieille ruë des fripiers entiere.

Le Cloistre & l'Eglise de la Madeleine.

L'Hôtel d'Holstein.

Le Palais du Duc d'Holstein.

La Chapelle de saint Eloy.

L'Eglise & le Convent des Freres Pré-
cheurs.

La grande Boucherie, avec toute la rue,
Le marché aux pouffes.
Le marché aux trippes.
Le marché aux herbes.
La Chapelle sainte Anne.
Presque toute la rue Berge Straet.
La rue depuis l'Hôtel de Ville, jusqu'à
l'Eglise saint Jean.
La petite boucherie.
La place de la Puterje.
La rue lange VVaggestraet.
La rue VVessiestraet.
Le marché au Fromage.
La rue des Chapeliers.
L'Eglise saint Jean.
L'hôpital saint Jean.
On a fait sauter une maison dans la rue
de l'Hôpital, pour arrester le feu.
Une partie de la place où est la maison à
bled, & les petites rues adjacentes.
L'Eglise & le Convent des Carmes, & les
Maisons des environs.
La maison du Comte de Brouay.
Une partie de la maison nommée Stéen
Porte.
La prison nommée des Vrierdt,
La place nommée Nieurelandt.

K 6

226 M E R C U R E

Le vieux Marché.

Le marché aux bleds & quelques maisons. proches.

La rue au beurre.

Le marché au charbon.

La rue de V Vinkelstraet.

La rue des Boucheries, & les rues adjacentes.

La maison du Comte de Bergeyck.

La maison des bonnes gens, c'est une es-
pece d'Hôpital.

La maison du Greffier Van Veen.

La maison du Greffier Van Boom.

Le refuge de l'Abbaye de Grimberge
avec tous les environs.

La rue Steenvreck.

On compte environ 2500. maisons brû-
lées.

Et douze à treize Eglises ou Cloistres.

Pendant que M. de Villeroy
décampera de Bruxelles, je passe
à l'article de Namur. Après la pri-
se de cette Place, le Sr Cohorne,
Ingenieur Hollandois qui a fait

bastir le Fort Guillaume, promit aux Alliez qu'il reduiroit le Château en 18. jours. On devoit recommencer à tirer le 6. de ce mois à midy, de sorte que suivant la promesse de cet Ingenieur, ce Chasteau devoit estre rendu le 24. Il avoit resolu de l'abîmer par les bombes, & de le mettre en poudre par l'Artillerie. On en fit venir de toutes parts, & on alla en chercher jusqu'à Vessel; on alla même jusque dans les Etats de Brandebourg pour en amener des Canonniers, & l'Electeur de ce nom demanda des Ostages pour le Canon qu'il avoit au Siege, sans quoy il ne permit point qu'il tirast. Toute la Hollande, & divers autres Etats des Alliez, furent employez à faire de la poudre, dont on commençoit à manquer. Comme il falloit beau-

coup de bateaux pour faire venir les provisions de guerre & de bouche dont on avoit besoin au Camp, on se servit au préjudice de la Capitulation, de 19. bateaux qui avoient esté envoyez pour faire revenir à Dinan ceux de nos Malades & de nos Blesséz qui étoient en état d'être transportez. Les Alliez ouvrirent inutilement la tranchée en divers endroits pour prendre nos Forts par derriere, ils trouverent le roc, de maniere qu'ils furent obligez d'abandonner leur dessein, & d'ouvrir la tranchée selon les formes. Le 19. les Troupes qui défendent le Fort Guillaume, firent une sortie sur leurs ouvrages; ils comblèrent les deux tiers de leur tranchée, en sorte que le 21. elle n'estoit pas encore rétablie. Tant de mauvais succès les

firent refoudre à tirer par la Ville sur le Chasteau. Ils avoient déjà en ce dessein, mais M. de Guiscard leur avoit fait entendre que s'ils l'executoiēt, il abîmeroit la Ville. Cependant desesperant de pouvoir soumettre le Chasteau sans le battre aussi de ce costé-là, ils reprirent leur premier dessein & tirerent 128. pieces de Canon qu'ils avoient dans la Ville & dās le Fauxbourg de Jambe. Ils firent aussi un fort grand feu de 66. mortiers, dont une partie estoit en batterie sur le rempart proche la Sambre derriere le Convent des Recoitines, & de l'autre côté des Recolets; mais ils furent bien surpris quand ils virent un aussi grand feu du Chasteau sur leurs batteries. Les nostres estoient postées sur le Fort Guillaume, & sur celuy de *Terra nova*, d'étage en

étage , de maniere qu'on ne les appercevoit pas étant toutes deux du costé de la Ville. Les feux furent si grands & si continels , que de six lieues , à la ronde , on sentoit la terre trembler. Nostre Canonascha à démonter leurs batteries, & le leur s'ocupa à renverser les bastimens du Chasteau. Il ruina le grand chemin de la Ville à ce Chasteau ; mais nous avions une batterie à la sortie de ce chemin qui les incommoda fort. Ils tirèrent aussi sur la muraille du pied du Chasteau , où illy a deux ou trois quarciez l'un sur l'autre , qui deffendent jusqu'au bord de la Meuse. Comme les murailles sont basties sur le Roc, il n'y a point de chemin couvert pour entrer dans le Chasteau. Le 25. les Ennemis ayant fait passer cinq mille Grenadiers

à la teste de leur tranchée , dont ils avoient doublé les Troupes , attaquèrent entre quatre & cinq heures du soir , les chemins couverts de la Cassotte, du Fort Guillaume , & les petits retranchemens des briqueteries d'entre la branche droite de ce Fort & la Sambre, d'où ils furent repoussés deux fois. Ils revinrent pour la troisième fois à la charge , & l'on jugea à propos de leur abandonner les retranchemens des briqueteries, & la ~~petite~~ redoute casematée , qui est le long de la Sambre , afin de soutenir les chemins couverts, dont ils furent repoussés pour la troisième fois. Nous y fîmes jouer quelques Fourneaux & Fougades , qui firent perdre quantité de monde aux Ennemis. Nos gens firent beaucoup de prisonniers, que M

de Baviere envoya reclamer. On ne les luy accorda qu'à condition qu'il renvoyeroit à Dinan , le reste de nos malades , & de nos bleffez.

On avoit non-seulement manqué à la Capitulation , en ne les renvoyant pas plutôt, mais encore en leur laissant manquer de toutes choses , de sorte que faute de remedes , la gangrene s'est mise aux playes de plusieurs qui sont morts de leurs blessures. La plupart estoient couchez sur la paille dans des lieux souterrains , dont le mauvais air n'avançoit pas la guérison , & il n'estoit pas permis à ceux qui estoient plus commodement logez , de regarder par leurs fenestres. On ne se contentoit pas de leur faire des traitemens si rudes , on vouloit encore qu'ils fussent exposez au feu

du Chasteau sur la Ville , ou du moins qu'ils servissent à faire tirer avec impunité sur le Château. Les Habitans ayant scû que cette resolution avoit esté prise , & voyant dresser des batteries pour l'executer , députèrent vers le Prince d'Orange pour le prier d'abandonner ce dessein , ce qui leur fut refusé avec tant de dureté, nonobstant leurs tres-humbles supplications, que plusieurs ne purent s'empescher de dire assez haut , *que ce Prince avoit envie de faire perir tous les Sujets du Roy d'Espagne , par les Bombes , puisqu'il avoit esté en son pouvoir d'empescher le Bombardement de Bruxelles , dont la ruine des principaux Habitans portoit un grand préjudice au commerce de Flandres & aux affaires du Roy d'Espagne.* Le feu du Chasteau que ce Prin-

ce avoit attiré sur les Bourgeois de Namur, a non seulement causé la ruine de quantité de leurs maisons, mais encore la mort de plusieurs ; il a mesme fait perir beaucoup de personnes de considération des Troupes des Alliez du nombre desquelles est M. de Rondeau , qui estoit Gouverneur du Chasteau de Namur , avant que le Roy s'en fust rendu maistre.

Je reviens à la suite des affaires du Siege. Les Ennemis n'estoient encore Maistres le 28. que de la petite Redoute casematée, qui est le long de la Sambre , & d'une maison palissadée du Faubourg de la Porte de Bruxelles , qu'on avoit jugé à propos de leur abandonner , jusques auprès de laquelle ils avoient le mesme jour 28. une batterie de

trente-six pieces de gros canon, un peu au delà de cette Redoute qui battoit le demy Bastion droit du Fort de *Terra nova*, qui estoit tout éboulé & ruiné le mesme jour, aussi bien que le réduit de la porte du secours qui est au pied. Les Ennemis eurent le mesme jour jusqu'à quatre-vingt mortiers en batterie, qui jetoient sans cesse des bombes; il y avoit aussi cent cinquante pieces de canon, toutes en estat de tirer.

J'avois oublié de vous dire que la nuit du 26. au 27. le Chateau fit cinq signaux. C'estoit apparemment pour marquer qu'il avoit entendu les cent coups de canon que M. le Maréchal de Villeroy avoit fait tirer le 26. à dix heures du soir, pour marquer qu'il estoit en marche pour s'ap-

procher de l'Armée Ennemie.

Le 29. les Ennemis continuoient leur Tranchée à la porte du Bordeau, & à celle du Chasteau, qu'ils font double pour se couvrir du Fort Guillaume, qui les voit à revers. Ils battoient toujours le reduit de cette Porte du secours, & le demy Bastion droit de *Terra nova*, qui est joignant, & audessous de la branche droite, qui sont dans ledit *Terra-nova*, dont celuy qui est le plus près de cette branche est tombé avec elle. Ils battent aussi les deux Tours quarrées qui sont au pied de la branche à gauche de la Porte du Bordeau. Il paroist qu'ils ont dessein de laisser derriere eux le Fort Guillaume, & ils se flatent sur ce pied-là, d'estre plustost maistres du Chasteau.

Je viens au bombardement de Calais. Les Ennemis mouillèrent le soir du 26. à la rade du Port, avec cinquante Vaisseaux & douze Galiores, dont il y en avoit à voiles. On fit grand feu toute la nuit de part & d'autre. Le 27. sur le midy qui est l'heure de la haute marée, ils commencerent à bombarder, ce qui dura jusques à quatre heures après midy. Ils jetterent environ quatre cent bombes, dont un tiers ne creva pas, ~~et les autres en-~~ dommagerent 87. maisons, sans rien brûler. Il n'y a eu que quatre hommes tuez & trois blessez, & le cheval du Commandant, sur lequel tomba un bombe. Il y avoit quarante-cinq pieces de Canon avec quatre Mortiers le long de l'Estre; de maniere que si les Ennemis avoient bombardé par

l'Ouest, ils auroient essuyé tout ce feu, & tout celuy du Fort de bois, qui est deux cens toises par delà le Fort des Jettées, un peu à l'Ouest de ces Jettées; c'est ce qui les a obligez de bombarder par l'Est, y ayant moins d'eau; & c'est pourquoy ils ont esté contrains de se retirer quatre heures après la marée. Ils auroient pû retourner avec la marée de la nuit suivante, mais ils n'en firent rien, Ils auroient encore pû y revenir avec la marée du 28. après midy; mais ils ne le jugerent pas à propos, & resterent mouillees pendant toute la journée du 28. par le travers des Jettées hors la portée du Canon. Une de leurs bombes mit le feu à l'Hôpital, qui fut aussitost éteint. M. l'Intendant ayant fait perquisition de tous les dommages causez par les bom-

bes, il a trouvé que tout peut estre réparé pour vingt-huit mille livres.

Le Pere Bouvet, Jesuite, qui partit en 1687. pour aller en la Chine, est arrivé à Surate avec deux Mandarins, que l'Empereur de la Chine envoie au Roy avec des presens considerables. Jamais les Empereurs de la Chine n'en ont envoyé à aucun Souverain, & quand ils reçoivent leurs Ambassadeurs, ~~ils ne les regardent~~ que comme des Envoyez de Princes tributaires. Je suis, Madame, vostre, &c.

A Paris, ce 31. Aoust 1695.

APOSTILLE.

Je viens d'apprendre que notre Armée avoit commencé à passer la Mehaigne ; que M. le Duc du Maine avoit défait entièrement vingt deux Escadrons des Ennemis ; qu'il en tenoit dix-huit autres enfermez ; que ce Prince avoit eu un cheval tué sous luy en cette occasion ; & que M. de Villequier avoit eu la main percée.





T A B L E.

P Relade

Traité de la Fermentation. 4

Fable du Soleil & de l'Aurore. 55

*Lettre qui explique le jeu du Tri-
étrac, avec des remarques & des
reflections, & toutes les loix de ce
jeu.* 69

Desordre causé par la foudre. 113

*Histoire de la prétendue Comtesse de
Nassau.* 118

*Discours fait au Roy par M. l'Evê-
que de Noyon.* 124

*Nouvelles particularitez touchant
la découverte d'une figure de
Mercure trouvée à Beauvais.*

*Second volume des Poësies de Me
des Honlières.* 137

147.

L

T A B L E.

<i>Rome galante.</i>	149
<i>Nouvelle Carte de l'Europe, & autres ouvrages nouveaux qui se débiteront chez M. de Fer.</i>	150
<i>Mariage.</i>	152
<i>Service de M. le Comte de Chatellux, contenant des choses tres-remarquables.</i>	154
<i>Journal du Bombardement de Dunkerque, avec un grand nombre de particularitez touchant ce bombardement.</i>	159
<i>Mort de M. l'Archevêque de Paris, avec le détail de tout ce qui s'est passé, lors qu'il a esté exposé au Public, à son Convoy, & à son Service.</i>	176
<i>M. l'Evêque d'Orleans est nommé par le Roy au Cardinalat.</i>	187
<i>M. l'Evêque de Noyon est nommé Commandeur de l'Ordre.</i>	189
<i>M. l'Archevêque de Reims élu Propriétaire de Sorbonne.</i>	190

T A B L E.

M. l'Evêque de Meaux est élu Supérieur de Navarre. 191

M. l'Evêque de Chalons est nommé par le Roy, Archevesque de Paris. 192

Mort de M. d'Argouge. 193

Places de Conseiller d'Etat données. 194

M. Daguesseau est nommé Conseiller d'Etat, au Conseil Royal des Finances. 196

Quarante & une Estampe de la petite Galerie du Louvre présentées au Roy. 197

Histoire des révolutions de Suède. 198

Election des nouveaux Echevins, qui sont ensuite presentez au Roy. 200

Election d'un Directeur, & d'un Chancelier de l'Académie de Peinture & de Sculpture. 201

Article des Enigmes. 206

T A B L E.

<i>Journal de l'Armée de Flandres,</i> <i>avec le Bombardement de Bru-</i> <i>xelles.</i>	207
<i>Suite du Siege du Chateau de Na-</i> <i>mur.</i>	226
<i>Bombardement de Calais.</i>	230
<i>Mandarins Chinois envoyez en</i> <i>France.</i>	239
<i>Défaite de quarante Escadrons des</i> <i>Ennemis au passage de la Me-</i> <i>baigne.</i>	240



Fin de la Table.

Avais pour placer les Figures.

La Figure doit regarder la page
136

L'Air doit regarder la page 211



